

6 PAGES

La liste des propriétaires de taureaux et verrats inscrits pour une prime de conservation

BULLETIN

DU

Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

« J'aime mon village, plus que ton village ; ma province, plus que ta province ; j'aime la France par dessus tout. »
MISTRAL

JOURNAL BI-MENSUEL

et des Associations Agricoles, Viticoles et Maraîchères affiliées

Tirage : 15.000 Exemplaires

Le prochain Bulletin paraîtra le 1^{er} Décembre

RÉDACTION-ADMINISTRATION : 2, Rue Scribe, Nantes (à l'angle de la Rue Boileau) — PUBLICITÉ : Publicité de l'Ouest, 11, Rue de la Fosse, Nantes
Bureaux ouverts tous les jours, de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

TELEPHONE 141.95
CHEQUES POSTAUX NANTES 6.015

ÉCHOS

LE CONGRÈS DE L'ÉLEVAGE DU PORC est fixé aux 26 et 27 novembre, à Paris. Il comprendra une section réservée à l'élevage et à l'exploitation ; l'autre à l'alimentation rationnelle. S'adresser à la Société d'Encouragement à l'Agriculture, 5, avenue de l'Opéra, Paris.

UN CONCOURS DE BERGERIES aura lieu en Seine-et-Oise, en novembre-décembre, pour les animaux de race pure.

DES FOIRES A MULETS auront lieu dans la Vienne, à Couhé-Vérac, les 12 décembre et 10 janvier ; à Chantay, le 16 décembre et le 21 janvier ; à Lusignan, le 22 décembre.

UN MARCHÉ DU MAIS vient d'être inauguré à la Bourse du Commerce de Paris. Il aura pour base le maïs jaune de la Plata. Seront également admis, les maïs jaunes de l'Afrique du Sud, de l'Indo-Chine et de nos colonies. Notre production française, qui s'élève à 5.264.000 quintaux environ, ne représente pas même la moitié de nos besoins et la surface cultivée va en décroissant.

LA CONSOMMATION DE LA VIANDE, à Paris, est d'environ 60 kilos par tête d'habitant. En 1914, on relevait le chiffre de 65 à 70 kilos. Le maximum fut atteint en 1889, avec 85 kilos. Ils est vrai que les Parisiens consomment aujourd'hui près de trois kilos de viande chevaline par habitant.

DEPOPULATION DES CAMPAGNES : En 1846, les agriculteurs représentaient en France 75 % de la population totale. Aujourd'hui ils représentent à peine 54 %. Par contre, la population des villes s'est accrue de plus de 11 millions d'habitants.

LE BUDGET DE 1929 exigera bien des milliards. Il est question de rendre fixe le coefficient de 2,5 pour l'évaluation des revenus des exploitations agricoles ; ce serait là une injustice de plus pour les agriculteurs.

NOTRE RESEAU ROUTIER est le premier au monde, pour sa densité ! Par 100 kilomètres de superficie, nous avons 115 kilomètres de routes, l'Angleterre 110, l'Allemagne 68 et l'Italie 23 kilomètres. Comme longueur totale, la France arrive au deuxième rang, après les États-Unis... Reste la question d'entretien, qui laisse souvent à désirer !

LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES VIGNERONS proteste contre l'admission en France, sans limitation, des vins grecs, espagnols et portugais.

BEAUX PIEDS DE VIGNES : A Boche-maine (Maine-et-Loire), un vigneron a récolté 251 grappes de raisin sur un pied et 446 sur un autre. Ces dernières, seules, ont donné au pressoir 27 litres 1/2 de liquide.

CONTRE LA TAXATION DU NITRATE : La Confédération Nationale des Associations agricoles et plusieurs gros groupements ruraux se sont élevés contre toute mesure de taxation du nitrate de soude, sous prétexte de protéger notre production d'engrais synthétiques. Considérant l'insuffisance de l'emploi des engrais azotés en France, il serait désastreux d'en augmenter les prix et de laisser se constituer une sorte de monopole qui régirait tout le marché.

LA CULTURE DU CHANVRE, qui était en France de 176.000 hectares en 1840, n'était plus que de 12.000 hectares à la veille de la guerre. Vis-à-vis des multiples débouchés industriels, cette culture reprend un nouvel essor, en Limagne et dans l'Ouest.

LES ŒUFS ÉTRANGERS, d'après une nouvelle ordonnance de police, devront être vendus, en gros ou en détail, sous la dénomination « œufs étrangers » ou « œufs importés ».

LA CULTURE DU RIZ, encouragée par des primes, prend une grande extension dans notre belle colonie de Madagascar. L'an dernier, les exportations se sont élevées à 9.000 tonnes.

Les Producteurs de lait doivent se défendre

Après une accalmie de quelques mois, les attaques contre les producteurs de lait ou de beurre reprennent, plus violentes et plus vives que jamais — pour le grand malheur, osons-nous dire... des consommateurs !

C'est qu'en effet, toutes les fois que par un système de mesures vexatoires ou par des taxations abusives, on a voulu porter atteinte à la fameuse loi de l'offre et de la demande, qui doit seule régir les transactions commerciales, toutes les fois nous avons, à plus ou moins longue échéance, constaté le renchérissement du produit int criminel.

Cette politique de contrainte a été encore, en ce qui concerne le lait, un autre résultat, celui de supprimer tous les laits de qualité garantie. Les grandes vacheries parisiennes, où le prix de revient du lait peut être mieux évalué que chez le petit producteur, ont, ou bien disparu, ou bien trouvé un autre débouché que la vente directe au consommateur.

Dans nos campagnes, où on lit beaucoup plus qu'autrefois, ces discussions répandues dans tous les journaux, favorables ou non à l'agriculture, sur le prix du lait, son prix de revient ont été minutieusement commentés, et à la faveur de toute cette documentation, le producteur de lait a compris que jusqu'à maintenant il vendait à perte un produit sur lequel il croyait gagner et, avec juste raison, il est devenu plus exigeant. Des comités de défense se sont organisés, des comités de défense se sont organisés, se forment et peu à peu, le prix du lait monte, se rapprochant enfin du prix de revient.

Aussi convient-il de ne pas trop s'étonner d'apprendre qu'à Paris le Ministère de la Justice ouvre une information judiciaire contre trois sociétés de distribution de lait et treize coopératives de ramassage, qui ont vendu le lait au prix de 1 fr. 75, alors que la Préfecture de police avait voulu taxer le lait à 1 fr. 60, et qu'une instruction est ouverte contre ces sociétés, en vertu de l'article 419 du Code pénal, visant la coalition et l'accaparement.

Par ailleurs, la même Préfecture de police reconnaissant que l'augmentation du prix du beurre amène une raréfaction du lait destiné à Paris, prétend qu'une augmentation plus draconienne pour le producteur de l'exportation des beurres et fromages s'impose !!! Allons ! Allons ! M. Chiappe, essayez d'être logique. Si le lait est rare, comment vous étonner qu'il soit cher.

Lisez, de plus, les statistiques du marché de la Villette jusqu'en septembre 1928 : 2.459 vaches sacrifiées contre 860 pendant la même période en 1927. Comprenez-vous, M. le Préfet de police, toute l'éloquence de ces chiffres. Ah ! j'oubliais de vous expliquer... ce sont les vaches, en général, qui produisent le lait ; alors, plus on tue de vaches... N'est-ce pas ?... vous avez saisi ! bravo !

Les producteurs de lait comprennent pourquoi nous restons assez sceptiques sur les résultats pratiques de cette information judiciaire. On ne lutte pas impunément contre la loi de l'offre et de la demande.

Quant au fameux délit de coalition, vation aussi le relever contre les marchands

d'engrais, qui, d'un commun accord, ont majoré le prix de nos phosphates et de nos engrais de 30 % en moins de deux mois ; contre les minotiers, qui nous vendent le son 120 fr. le quintal ; contre... non, je m'arrête, les lecteurs du « Bulletin » trouveraient que j'abuse de leur attention, si j'énumérais aussi toutes les professions auxquelles ils s'adressent pour les besoins de leur exploitation et qui, hélas, se sont tous vus dans la pénible nécessité d'augmenter le prix des marchandises qu'ils nous vendent.

Producteurs de lait, mes amis, un mot pour finir : Restez unis dans vos syndicats ; si vous êtes isolés, groupez-vous pour la défense de vos intérêts. Nous savons fort bien que la force que vous obtiendrez ainsi ne sera pas mise au service d'une mauvaise cause et que vous n'exigerez pas qu'un litre de lait soit payé 3 fr. 50 comme un litre de bière ou d'eau distillée !... mais que vous serez satisfaits de recevoir de ce produit un prix qui égale au moins votre prix de revient.

LESSAG.

LE CONFLIT DU LAIT

On nous communique l'ordre du jour suivant :

La Fédération des Coopératives et Syndicats d'Agriculteurs, le 7 novembre 1928.

Se faisant l'interprète des sentiments de ses 40.000 adhérents, pour la plupart petits producteurs de lait.

Proteste avec énergie contre les insinuations malveillantes et calomnieuses dirigées par certains journaux contre son Président, M. Marcel Donon, sénateur du Loiret, tendant à le représenter comme un industriel laitier, réalisant des bénéfices en provoquant la hausse du lait.

Rend hommage au dévouement constant et désintéressé dont M. Donon a toujours fait preuve depuis qu'il est à la tête de cette Association de défense professionnelle, qui s'interdit rigoureusement tout acte commercial.

La Fédération tient à le féliciter à nouveau de son attitude courageuse, et à le remercier chaleureusement de son action continue pour soutenir et sauvegarder une production essentielle à la vie de la nation, en faisant obtenir à tous les petits paysans producteurs de lait la légitime rémunération qui leur est due ; ceux-ci profitent de la circonstance pour lui renouveler, à l'unanimité, l'expression de leur confiance absolue.

Ce journal est le plus vivant et le mieux renseigné des périodiques agricoles.

C'est aussi le trait d'union de notre grande famille de cultivateurs et le meilleur porte-parole de notre corporation.

Faites-le lire autour de vous. Engagez vos amis à s'inscrire au Syndicat Central et à adhérer à notre Coopérative de la Loire-Inférieure ; vous ferez œuvre utile, pour le plus grand bien de notre agriculture régionale.

Un Brin de Gaussette...



— Moi, si que ça serait à recommencer, je me ferais boucher. Ça rapporterait plus que de nourrir des bœufs et de graisser des petits veaux. Qu'en pensez-vous, maître Jeannot ?

— Dame, je finis par le croire ! Au prix que se vend le gîte à la noix, le faux-filet, ou même la bavette, faut pas être ben malin, pour faire le petit calcul de ce que ça peut rapporter au détaillant ? Vous savez, père Guéno, que nous revenons au temps des « vaches maigres » — et maigres comme des clous, puisque y a pas grand chose à mettre sous la dent du bétail — mais c'est pas une raison pour nous laisser tondre comme des moutons, en acceptant des prix de misère ! Ces vieilles bêtes, qu'on nous achète pour le prix de la peau, les détaillants savent encore en tirer un bon petit profit.

— Pour sûr, Y débite tout comme du bon pain.

— Les morceaux de deuxième ou troisième classe, se fauillent en première et s'évalent à la portière, sous l'œil bienveillant du contrôleur. Après tout, pourquoi s'en faire, puisque ça roule comme ça ? C'est nous qui payons le supplément de première classe !

— Et le public ne roupète pas ; il est bien dressé.

— Mais il marche quand même. Le boucher lui fait croire que c'est le cultivateur qui va fort et avec un gracieux sourire, il ajoute : « Et avec ça ? C'est tout pour aujourd'hui ? »

— Croyez-vous que le consommateur s'y connaît sur les morceaux qu'on lui sert ?

— Neuf fois sur dix, il n'y connaît rien ; on lui fait passer un morceau de paleron pour de la collette, ou de l'aloyau, ou encore une poitrine de mouton pour un bout de selle. Et les rogures, les déchets d'os, qu'on pèse avec la viande ? Celui qui veut faire le malin, on lui en colle un peu plus que les autres. Faut que rien ne se perde, Voilà au moins des économies.

— Et pour la pesée, père Jeannot, avez-vous remarqué le coup de pouce sur la balance ?

— Vous êtes ben ficelle de remarquer ces choses là... c'est si habilement fait, que ça passe inaperçu. Moi, je vois qu'ils vendent souvent leur fond de boucherie. C'est rare qu'un boucher reste plus de 8 ou 10 ans sans se retirer ? Que voulez-vous, père Guéno, de la « paillasse » au « bon gîte », il n'y a qu'un tour de main.

— Allez donc vous renseigner sur les cours des bestiaux ? A part les prix de la Villette, à Paris, y a pas moyen d'obtenir un cours exact, dans la région ! Comment voulez-vous pas être roulé par ces loustics ?

— Il y a ben les cours du marché de Talenciac, qui paraissent dans le « Bulletin du Syndicat » ; ah ! mais, mon vieux Guéno, c'est encore de la rigolade ; ça se passe à la pépère !

— Et puis faut pas roupêter...

— Dame non ; sans ça les « princes du sang » seraient pas long à vous sortir de leur royaume, avec un coup de soullet quéque part ! Vaut mieux les prendre par la douceur. C'est devant une chopine de blanc, qu'ils vous font des confidences.

— Mais qui c'est qui établit les cours ?

— Y a pas de Commission, là-dedans ?

— C'est un brigadier de service qui s'en occupe. On va boire un coup au bistro d'acôté et c'est sur le « zinc » que s'établit le cours ; « Combien que t'as vendu ? Et toi ? » En mettant un chiffre bas et un chiffre haut... on est sûr de tomber au milieu !

— C'est ça le « Cours officiel » ? Mais les cochons, on en parle point.

— Il y en a presque plus à Talenciac ; les charcutiers les achètent tout tués, aux marchands de campagne ; ça donne moins de peine et puis ça évite du travail, au sergent de ville, chargé de nous fuyauter. Entre nous, mon cher Guéno, le « tuya » aurait besoin d'un coup de ramonage !

MAITRE JEANNOT.

PROCHAINEMENT
UNE AGREABLE SURPRISE

3 2 7

NOTRE COOPÉRATIVE DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION à Personnel et Capital variables

Pour répondre au désir, exprimé par un grand nombre de nos Adhérents, notre Chambre Syndicale vient de décider la constitution de la « COOPÉRATIVE AGRICOLE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE ». Cette Coopérative de Production et de Consommation aura pour but l'achat et la vente de tous les produits du sol de nos Adhérents et aussi la vente de produits divers.

Nous étudions actuellement un projet de statuts, que nous allons mettre au point. Dans un prochain numéro, nous les publierons in-extenso et nous prions les cultivateurs de patienter jusqu'à cette date.

Dans leur réunion de Septembre dernier, après réorganisation de nos services et de nos œuvres agricoles, sur des bases nouvelles, nos Membres dirigeants avaient écrit : « Ainsi réorganisée, notre Association doit pouvoir poursuivre sa brillante destinée. Nos adhérents savent que ce ne sont pas là de vaines promesses, mais des actes et des réalisations qu'ils sont en droit d'attendre.

Restons unis ; l'avenir, plus que jamais, s'ouvre florissant sous nos pas.

Ristourne de l'Office Agricole

La ristourne, fixée par l'Office Agricole de la Loire-Inférieure, pour les achats de blés de semence, de cet automne, est de 50 francs par quintal. Le maximum est de 200 kilos par acheteur.

Rappelons que seuls peuvent toucher acheté des blés de semences, aux producteurs de la Loire-Inférieure, contrôlés par l'Office, dont la liste a paru dans notre Bulletin du 25 août dernier ; ainsi qu'aux Fermes Expérimentales des Ecoles d'Agriculture de Rennes et d'Angers.

Les cultivateurs ayant adressé leur commande, par l'entremise du Syndicat Central, toucheront cette ristourne par mandat à domicile, d'ici quelques jours.

Exposition Internationale d'animaux de basse-cour, de pêche et de chasse

La 58^e Exposition internationale des coqs, poules, canards, oies, dindons, lapins, pigeons, chasse, pêche, organisée par la Reconnaissance d'utilité publique, aura lieu à Paris, du 14 au 19 Février prochain. Cette manifestation est la plus importante du Continent.

La clôture des engagements est fixée au 31 Décembre 1928.

Le programme est à la disposition des éleveurs et des amateurs, au siège social de la Société Centrale d'Aviculture de France, 34, rue de Lille, Paris (7^e).

La Loi Loucheur donnera un foyer à l'ouvrier rural par M. DONON, Sénateur du Loiret

Il ne suffit pas d'assurer aux ouvriers des villes, comme à ceux des champs, des salaires satisfaisants, pour leur permettre de vivre convenablement et de rester fidèles à l'entreprise industrielle ou agricole qui les emploie.

La stabilité et la continuité dans la collaboration, si utiles et si favorables à l'employeur, comme à l'employé, ne peuvent être acquises de façon certaine qu'en fournissant à celui-ci les moyens de se loger confortablement.

L'idéal est d'arriver à satisfaire cette ambition si légitime qui anime tous les ouvriers sérieux et qui leur fait désirer avec force la petite maison, entourée d'un jardin, de quelques parcelles de champs, un jour ou l'autre ils pourront vivre à l'aise en respirant plus librement.

N'est-ce pas également le plus sûr moyen de provoquer la vocation familiale et l'accroissement des naissances indispensables pour conserver à notre pays sa vitalité et sa force de production ?

C'est pour apporter à cette œuvre éminemment sociale du logement ouvrier une solution rapide que le Parlement a voté, sur la proposition de M. Loucheur, ministre du Travail, la loi du 13 juillet 1928 qui fixe un programme d'habitations à bon marché vaste et hardi.

Cette loi, dont l'application va commencer à bref délai, prévoit des dispositions spéciales pour les logements ruraux ; il nous semble opportun de les faire connaître à ces millions de travailleurs agricoles, domestiques ou journaliers, disséminés sur le territoire français et qui aspirent à se créer un foyer.

Voici ces dispositions, elles constituent le chapitre 4 de la loi :

Art. 19. — Les dispositions de la présente loi s'appliquent également à la construction, à l'acquisition d'immeubles déjà existants en vue de leur reconstruction, à l'établissement des habitations destinées au logement des ouvriers agricoles et des propriétaires ou petits exploitants peu fortunés travaillant habituellement seuls ou avec un seul ouvrier et avec des membres de leur famille, salariés ou non, habitant

avec eux, ainsi qu'aux logements avec atelier pour artisans. Le programme annuel de constructions rurales aura pour son exécution un droit de priorité sur le tiers des crédits affectés aux habitations à bon marché.

Afin d'assurer leur application dans toutes les communes des départements, en cas où il n'existerait pas d'office public, de sociétés d'habitations à bon marché ou de sociétés de crédit immobilier englobant dans leur circonscription l'ensemble des communes, et si, dans les trois mois qui suivront la promulgation de la présente loi, une société d'habitations à bon marché ou de crédit immobilier ne s'est pas constituée ou n'a pas étendu son ressort pour remplir cette condition, il sera obligatoirement constitué, dans les six mois qui suivront la promulgation de la présente loi, un office public départemental d'habitations à bon marché.

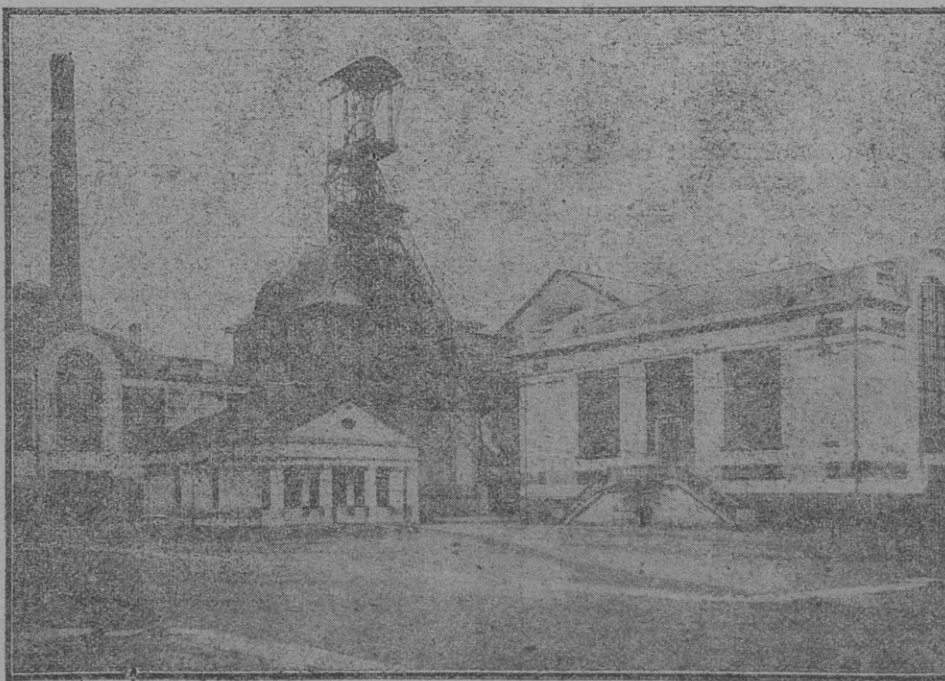
Dans le délai d'un an, à partir de la promulgation de la présente loi, les offices publics départementaux d'habitations à bon marché seront tenus d'établir une statistique des logements qu'il conviendrait de construire, d'aménager, de réparer et d'assainir, dans chaque commune de leur ressort.

Art. 20. — Le montant des prêts qui peuvent être consentis par les organismes prévus au titre II de la loi du 5 décembre 1922 pourra, à concurrence de 25.000 francs par local, être affecté aux grosses réparations, à l'aménagement et à l'assainissement des locaux existants destinés au logement des catégories déterminées dans l'article ci-dessus.

Art. 21. — Les caisses régionales de crédit agricole mutuel régies par la loi du 5 août 1920 sont assimilées aux sociétés de crédit immobilier pour l'application des articles 19 et 20 ci-dessus.

Les ouvriers agricoles, les petits exploitants peu fortunés, les artisans ruraux peuvent réclamer le bénéfice de la loi, non seulement pour construire une petite maison, mais encore pour réparer celle qu'ils possèdent déjà et aussi pour acquérir et aménager les petits bâtiments annexes qu'

Une Mine de Potasse d'Alsace à Mulhouse



Vue extérieure de la Mine Alex

forment le complément de l'habitation. C'est là une prévision intéressante que va consacrer le décret d'administration publique en préparation.

Il est même dit, que pour satisfaire aux demandes de cette catégorie — intéressant la population paysanne — un tiers des crédits affectés aux habitations à bon marché leur sera réservé par priorité.

Les avances consenties seront accordées soit par l'intermédiaire des caisses de crédit immobilier et des sociétés d'habitations à bon marché, soit par les caisses de crédit agricole qui recevront des fonds à cet effet.

Déjà, ces derniers organismes accordent des prêts à longs termes pour l'achat, l'agrandissement ou l'aménagement des petites exploitations paysannes, dont la valeur n'excède pas 60.000 francs.

Ainsi que nous l'avons souvent fait connaître à nos lecteurs, les ouvriers ruraux peuvent bénéficier de ces prêts pour acquérir la maison familiale.

Il sera possible de combiner les deux services par l'intermédiaire d'un même organisme ; tel petit exploitant pourra demander à la caisse de crédit agricole une première avance à 3 % d'intérêt pour acheter les terres qu'il désire et une deuxième avance, à 2 1/2 % pour cent pour acquérir l'habitation indispensable pour loger sa famille et exploiter ses terres.

Avec la loi du 5 décembre 1922, dite loi Ribot, les particuliers qui désiraient emprunter aux sociétés d'habitation à bon marché devaient posséder ou fournir la cinquième au moins du prix du terrain ou de la maison.

Cette obligation est atténuée dans une très large mesure par la loi Loucheur. Sont, en effet, dispensés de tout apport personnel :

1° Les pensionnés de guerre ou victimes du travail avec un taux d'invalidité égal ou supérieur à 50 %.

2° Les veuves de guerre mères de famille non remariées.

3° Les particuliers ayant deux enfants de moins de dix-huit ans ou pupilles de la nation.

L'apport est fixé à 2.000 francs pour l'emprunteur ayant un enfant de moins de dix-huit ans ou un pupille de la nation à sa charge.

Pour tous les autres, la contribution personnelle est limitée à 4.000 francs. Enfin, pour tous les pensionnés de guerre ou victimes du travail ayant un taux d'invalidité de 25 à 49 % inclus, les apports ci-dessus sont réduits de moitié.

La loi prévoit, en outre, des subventions ; elles sont fixées à 5.000 francs pour un pensionné ou invalide du travail ayant l'un et l'autre 60 % d'invalidité et pour une famille comprenant trois enfants de moins de dix-huit ans ou pupilles de la nation et dont le père ou le mari est décédé, à raison de 60 % ou pour chaque enfant de moins de dix-huit ans ou pupille de la nation en sus de trois, sans pouvoir, toutefois, dépasser 15.000 francs et sans qu'il puisse être fait état de l'invalidité et du nombre d'enfants pour le calcul de ces subventions.

Le surplus de la somme nécessaire pour construire la maison ou acheter la petite propriété, sera demandé sous forme d'avance aux organismes dont nous avons parlé plus haut.

La loi Loucheur a maintenu la condition essentielle de l'assurance que tout emprunteur doit contracter avec la caisse nationale afin de garantir le remboursement des annuités.

La réalisation du magnifique programme que s'est tracé le ministre du Travail, ne tardera pas à commencer ; les décrets sont étudiés en ce moment par les commissions spéciales ; des notices de propagande vont être distribuées dans toutes les campagnes. Dans un mois, la commission supérieure de répartition des avances aura commencé à faire des attributions aux organismes prêteurs.

Dès maintenant les ouvriers, les petits exploitants et les artisans doivent songer à la constitution de leurs dossiers de demandes ; l'heure approche où ils pourront enfin réaliser leur rêve en acquérant un foyer et une parcelle de la terre de France

Marcel DONON,
Sénateur du Loiret.

(Tous droits réservés.)

La réunion des graines fourragères A ANGERS

En trèfle violet, très peu d'offres, la plupart des détenteurs, ayant payé il y a quelques jours des prix très élevés, ne voulaient pas céder aux cours actuels. Il s'est traité quelques affaires sur les bases suivantes : trèfle Sarthe-Mayenne 750 à 800 ; Deux-Sèvres, Maine-et-Loire 725 à 750 ; Poitou, Charentes 700 à 750 fr.

En luzerne, les détenteurs sont venus à Angers avec des prix en hausse, l'exportation n'existant plus sur cet article, du moins pour l'instant. Mais la plupart des acheteurs, estimant que ces limites n'étaient pas justifiées, n'ont pas voulu accepter la plus-value. On a coté la luzerne de Provence décausitée de 925 à 980, la luzerne du Languedoc nature de 875 à 1.000, luzernes Poitou-Charentes-Vendée 850 à 900 fr.

Bonne demande en sainfoin double ; les offres ne sont pas encore très nombreuses, la plupart des battages ne se faisant qu'en hiver. On cotait de 240 à 250 fr.

Le lotier corniculé, toujours recherché, s'inscrivait de 1.500 à 1.800 fr.

Pas de changement à signaler dans la situation des autres articles.

L'AJONC

PRECIUSE RESSOURCE FOURRAGERE

L'ajonc est un arbuste épineux, vivace, de la famille des légumineuses et d'une bonne valeur nutritive. Si cette plante est appréciée à sa juste valeur et largement utilisée dans toute une partie de la Bretagne où on lui donne parfois le nom bien mérité de « luzerne des landes ».

Sans doute dans les situations privilégiées où la luzerne vient parfaitement, où les prairies naturelles n'ont pas à souffrir de la sécheresse et donnent régulièrement et abondamment, où le « vert » ne manque pour ainsi dire jamais, l'ajonc n'a pas lieu d'être cultivé, mais de telles situations sont rares dans notre région de l'Ouest et cette année en particulier la grosse majorité des exploitations se trouveraient fort bien d'avoir une ajonnière dans laquelle elles pourraient trouver un fourrage abondant et nutritif dès maintenant jusqu'à la fin de mars.

Fourrage abondant, puisqu'un hectare d'ajonc peut donner de 15.000 à 20.000 kilos de fourrage par an ; nutritif, puisque cette quantité équivaut de 6.000 à 8.000 kilos d'un mélange de bon foin de prairie naturelle et artificielle. De plus, fourrage régulièrement abondant, ce qui est appréciable, le puissant enracinement de l'ajonc lui permettant de résister parfaitement à la sécheresse qui n'influe que bien peu sur la récolte.

L'ajonc se sème en avril ou mai à raison de 15 à 20 kilos à l'hectare dans une céréale de printemps. Si l'on n'a pas à craindre la rigueur de l'hiver on peut également le semer en septembre, mais la réussite en est moins certaine, l'ajonc étant une plante délicate à la levée et sensible aux froûds.

L'ajonc se coupe la troisième année après le semis, le plus près possible du sol, pour permettre un port buissonnant de la plante et éviter la formation de trop grosses tiges peu nutritives. On peut ensuite couper l'ajonnière tous les ans, mais dans les terrains peu fertiles, il est plus avantageux de couper tous les deux ans. Il ne faut pas attendre 3 ans, car alors les branches seraient trop ligneuses, ce qui diminuerait leur valeur nutritive.

On peut commencer la coupe dès octobre et l'on doit s'arrêter un peu avant l'épanouissement des fleurs, car alors les tiges deviennent amères et sont difficilement acceptées par le bétail.

L'ajonc étant malheureusement une plante épineuse doit être broyée avant d'être donnée au bétail. Il existe pour cette opération des broyeurs spéciaux dits « broyeurs d'ajoncs ». Il existe bien une variété d'ajonc sans épine dite « queue de renard », mais cette variété, mal fixée et conservant difficilement son caractère de non-épineux, ne peut être recommandée par tous les animaux. Il constitue une nourriture de choix pour les chevaux de labour et les poulinières dont il peut former l'exclusive nourriture, il leur donne un poil brillant, indice d'une bonne santé, d'une nourriture saine et nutritive. Aux vaches laitières l'ajonc donne un lait butyreux et, bien broyé, il est très bien accepté par les porcs.

Comme on le voit, l'ajonc est une des plus intéressantes plantes fourragères et s'il est trop méconnu dans une grande partie de notre région de l'Ouest où il pourrait rendre les plus grands services, c'est sans doute à cause de la nécessité de le broyer.

L'ajonc étant une plante rustique on la considère trop souvent comme ne devant recevoir aucun soin, ni aucune fumure. C'est là une grave erreur et l'on peut prolonger de beaucoup la vie d'une ajonnière tout en augmentant sensiblement le rendement de chaque coupe par des soins appropriés et une fumure bien comprise.

Dès que tout d'abord que si l'ajonc vient dans presque tous les terrains si l'accommoder mal des terres calcaires et des argiles compactes. Il se plaît particulièrement dans les terres sablonneuses, siliceuses, riches en matières organiques.

Les soins d'entretien se réduisent à peu de choses, rien même si l'ajonc est semé à la volée ; mais il est préférable de le semer en lignes distantes de 40 à 50 centimètres afin de permettre, tout au moins la première année, des binages entre les lignes. L'ajonnière se trouvera très bien d'ailleurs d'être travaillée entre les lignes après chaque coupe en attendant que sa végétation soit suffisante pour devenir étouffante.

Sur la ligne, il est bon d'éclaircir les plants la première année, de manière à n'en laisser qu'un tous les 25 à 30 centimètres.

Au lieu de semer l'ajonc on peut aussi le repiquer soit qu'on fasse un semis en pépinière pour avoir le plant, soit qu'on trouve le plant naturellement dans une ajonnière existante. Le repiquage se fait de préférence avant l'hiver. Nous avons nous-même, dans une de nos cultures, parfaitement réussi une ajonnière par repiquage fait en novembre. Nous avons eu cependant quelques émotions que nous tenons à éviter à nos lecteurs qui procéderaient comme nous, en ce sens qu'un début de mai nous avons cru tout notre travail inutile, 90 pour 100 des plants étaient desséchés et paraissaient complètement morts. Heureusement, avant de donner l'ordre de retourner l'ajonnière nous avons eu l'idée d'examiner les plants de plus près et nous nous sommes aperçus qu'ils résistaient parfaitement à une traction assez forte sur la tige, ils étaient donc bien enracinés et s'ils avaient pu s'enraciner c'est que la reprise était bonne. De fait dès la fin de mai de jeunes tiges bien vertes repartaient près de terre et donnaient rapidement une poussée vigoureuse.

Au point de vue fumure l'ajonc étant une légumineuse n'a pas besoin d'azote le puisant elle-même dans l'atmosphère au moyen des bactéries contenues dans les nodosités de ses racines. Par contre, c'est une plante exigeante en acide phosphorique et surtout en potasse.

Nous conseillons de donner à l'ajonnière tous les deux ans, aussitôt après la coupe, un mélange de 500 kilos de superphosphate et de 750 kilos de sylvinite riche à l'hectare. La sylvinite pouvant avantageusement être remplacée par 300 kilos de chlorure de potassium. Ce mélange d'engrais, si l'ajonnière est semée en lignes, pourra être incorporé au sol par un binage.

Bien entretenue et bien fumée, une ajonnière peut ainsi durer une quinzaine d'années. Après défrichement on a un sol reposé, fortement enrichi en azote et qui permet de belles cultures de céréales ou de plantes sarclées, si l'on a soin d'apporter de fortes doses d'engrais phosphatés et potassiques pour équilibrer la fumure.

J. VALENTIN,
Ingénieur-agronome.

Engraissez vos oies par le gavage

GAVAGE A L'ENTONNOIR
AVEC DU MAÏS

Pour pratiquer cet engraissement dans de bonnes conditions, munissez-vous de l'entonnoir et du petit bâton employé par les éleveurs du Sud-Ouest.

Dans les contrées où le maïs ne mûrit pas, et où, par conséquent, il n'est pas très abondant et ne se trouve que chez les marchands grainiers, l'engraissement est souvent pratiqué à l'aide de pâtons de pommes de terre, farines, orge, blé, croûtes de pain, cuits avec de l'eau ou du lait. Les éleveurs de Toulouse et des environs, qui peuvent récolter du maïs, n'emploient guère que cette graine, utilisée à l'état cru ; ou du blé, cru également, en attendant le maïs qui mûrit quelquefois tard, ou quand celui-ci est peu abondant.

CINQ A SEPT SEMAINES
D'ENGRAISSEMENT

Ne commencez jamais l'engraissement avant la fin d'octobre ou la mi-novembre. Pratiquez ce gavage pendant cinq semaines au moins, c'est-à-dire du 15 novembre à Noël, pour les oies déjà en bon état ou pour les femelles, qui, plus tranquilles, resteront jusqu'en décembre, et même jusqu'aux premiers jours de janvier, pour les animaux très maigres au début de l'engraissement et pour les jars. A partir du moment où vous avez gavage du maïs, ne donnez plus rien autre chose aux oies.

UNE GORGÉE D'EAU
TOUTES LES DEUX OU TROIS POIGNÉES
DE MAÏS

Pour bien fixer vos idées, nous allons vous indiquer, d'après des exemples pris chez M. Claret, à Toulouse, comment vous devez opérer ce gavage. Asseyez-vous sur un siège bas, en ayant près de vous un récipient pour le grain, un autre pour l'eau, avec une petite casserole. Saisissez-vous d'une oie que vous maintenez près de vous, le ventre sur le sol, en lui appuyant légèrement le genou sur le dos, et après lui avoir ouvert le bec, mouillez le tube de l'entonnoir, posez-le sur la langue, appliquez contre la mandibule inférieure et enfoncez doucement avec précaution, en ayant soin de tourner afin de ne pas arracher les chairs. L'entonnoir, ou plutôt son tube, étant complètement enfoncé, maintenez-le en place, de la main gauche, en serrant les mandibules de l'oiseau, et de la main droite, introduisez le bâtonnet, de façon que la partie la plus mince en bas, de façon que la partie la plus grosse, s'arrête à l'extrémité supérieure de celui-ci.

Maintenant toujours le tout en place, prenez une poignée de maïs ; laissez-les tomber un peu dans l'entonnoir, — une pincée seulement ; — soulevez le bâton, de façon que les grains glissent dans le tube, et facilitez ce glissement à l'aide du bâton.

Laissez tomber une seconde pincée, et recommencez le même mouvement, en ayant toujours soin d'enfoncer le bâtonnet entre chaque pincée, pour que les grains passent bien dans l'oesophage de l'animal.

Ceci fait, vous donnez à l'animal une gorgée d'eau, que vous versez dans l'entonnoir.

Répétez ce gavage deux fois par jour, au moins, le matin et le soir, si vous voulez engraisser plus rapidement. Si vous en avez le temps, préférez deux gavages seulement, et faites durer cet engraissement huit à dix jours de plus. Si vous êtes obligé, en raison du peu de temps dont vous disposez pour mener à bien l'engraissement d'une oie pour une date déterminée, de pratiquer trois gavages par jour, commencez avec deux seulement, pendant une semaine par exemple, et faites-en trois ensuite. Donnez, en moyenne, huit poignées de grains à chaque animal et à chaque séance, avec une gorgée d'eau toutes les deux poignées pendant quelques jours, toutes les trois poignées ensuite.

Cet engraissement, bien pratiqué, vous permet d'augmenter le poids de chaque animal de moitié au moins. Vous obtiendrez également, par ce procédé, des foies très volumineux.

Georges LANORVILLE.

Machines Agricoles



Distributeurs d'engrais pour vignes

Fabrication spéciale, pour passer entre les rangs de vigne. Encombrement à l'extrémité des essieux, 90 centim. Contenance de la caisse, environ 225 litres. Les leviers d'embrayage et de fermeture instantanée de la vanne sont à la portée du conducteur, assis sur le coffre, à l'avant de l'appareil. Poids total, 350 kilogr.

Modèle à disque, pour épandage en nappe de l'engrais..... 1.775 fr.
Modèle pour épandage en bande, près des pieds de vigne..... 2.000 fr.
Remise à nos adhérents.

Semoirs à socs fixes

Pour toutes graines ; distribution à palette. Modèle très recommandé :

A 5 rangs, poids 160 kilos..... 890 »
A 7 — — — — — 1.060 »
A 9 — — — — — 1.170 »
Remise à nos adhérents.

Tous autres modèles de grands semoirs à rayons, ou de petits semoirs à bras pour légumineuses.

Draineuses

Machines encore appelées « charrettes-taupes », pour creuser des galeries intérieures en terres consistantes et permettre un bon écoulement des eaux. Ce système de drainage remplace avantageusement, en bien des sols, les drains en poterie, plus coûteux.

Se font en différents modèles, suivant force de traction. Pour bœufs ou chevaux :

Draineuse R..... 1.300 »
Draineuse légère (65 kil.)..... 450 »
Nous conseillons le type R.
Prix départ usine. Remise aux adhérents.

Nouvelle Véleuse

A disque rotatif ; bâti en fer, avec deux picds support. Un cercle en fer cornière est fixé à l'avant. Dans ce cercle tourne un disque en bois, ayant une ouverture appelée lunette de réglage. Poids, 20 kilos. Un homme seul peut pratiquer les réglages les plus difficiles. Est livré avec manivelle et chaîne.

Prix sur demande.

Pulvérisateur à main

En cuivre rouge poli, pour détruire les insectes, traiter les maladies, désinfecter les locaux, etc.

Contenance 1 litre..... 70 »
— 2 litres..... 75 »
Remise à nos adhérents.

Pour vos Machines Agricoles, vos Moteurs, vos Autos, vos Locomobiles, vos Ecrémeuses
Utilisez nos Huiles spéciales de 1^{re} qualité. — Voir les Prix en 5^e page



Jeunes Agriculteurs suivez les cours par correspondance

Le Syndicat d'Enseignement Agronomique et de Recherches Agricoles, pour la région de l'Ouest, sous la direction de l'École Supérieure d'Agriculture et de Viticulture d'Angers, organise chaque hiver des cours spéciaux, par correspondance, pour les jeunes gens, désireux de s'instruire et de se perfectionner dans les méthodes culturales modernes.

Créés en 1927, ces cours comptent déjà 25 centres en Loire-Inférieure et sont suivis par environ 150 élèves, isolés, ou groupés par communes.

Nous ne saurions trop encourager cette méthode d'enseignement agricole et sommes décidés à la propager dans tout le département... en attendant de pouvoir faire mieux dans cette voie !

Ces cours peuvent être suivis, soit en groupe dans une commune, soit isolément. La meilleure méthode est celle qui développe l'esprit d'observation et oblige l'élève à des efforts personnels.

Le programme s'étend sur trois années (l'hiver) et comporte l'enseignement agricole et l'enseignement social. Un Bulletin, I.E. A. C. A., est servi aux élèves, qui peuvent aussi s'aider d'un manuel spécial.

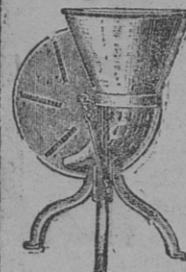
La correction des devoirs est faite à l'École d'Angers, par des ingénieurs agronomes.

Pour les inscriptions, s'adresser au Directeur des E. A. C. A., M. R. P. Foreau, 33, rue Rabelais, Angers (M.-et-L.).

Voici les frais fixes pour l'hiver 1928-1929 (environ 6 mois d'études) :

1^{er} Cours normal : Isolés : Bulletin 5 fr.; timbres et inscription 20 fr.; manuel d'agriculture 16 fr. (franco).
Élèves travaillant en groupe : Inscription et Bulletin 10 fr.; timbres 19 fr.

Coupe-Racines



Système breveté, entièrement métallique, monté sur billes, construction soignée, stabilité parfaite, durée illimitée. Trémie en tôle d'acier incassable, permettant l'accès des plus fortes racines.

Ces coupe-racines, spécialement étudiés pour être actionnés à la main, sont livrés avec couvre-lame et goulette amenant les tranches dans un récipient.

N ^o de lames	Diamètre du disque	Débit à l'heure	Prix avec
1	4	60 c/m	1.500 kil. 370 »
2	4	67 —	2.500 — 450 »
3	6	75 —	4.000 — 575 »

Ces prix s'entendent départ. Remise à nos adhérents. Ces instruments sans couvre-lame, réduction de 50 fr. Bien préciser si l'on désire lames unies, pour tranches, ou lames dentées, pour cossettes.

Herses articulées

Herses en Z, tout acier, pour hersages légers ou énergiques. Dents en acier très dur, munies d'une collerette de renforcement.

Compagnons	Dents	Largeur	Poids	Prix
2	30	1 ^{er} 20	52 kil. 500	165 »
3	45	1 ^{er} 80	82 kil. 250	259 »
4	60	2 ^{er} 40	109 kil.	352 »

Tous autres modèles sur demande. Livraison franco. Remise à nos adhérents.

Herses pour prairies

A chaînons pour émousser les prairies, aérer le sol, sarcler les blés, etc...

Largeur 1^{er}60, 67 kilos..... 314 fr.
Largeur 1^{er}90, 78 kilos..... 368 fr.
Franco. Remise à nos Adhérents.

Auges à Porcs

En tôle d'acier indéformable ; demi-cylindriques, se fixant facilement dans les porcheries.

Longueur 1^{er}. Largeur 0^{er}40. Profondeur 0^{er}20. Couverture basculant.
En tôle peinte..... 180 fr.
En tôle galvanisée..... 220 fr.
Prix dimensions et autres modèles sur demande.

N ^o	Contenances	Prix Peintes	avec chaudière et couvercle galvanisés
1	50 litres	230 »	250 »
2	60 —	255 »	285 »
3	80 —	295 »	330 »
4	100 —	340 »	375 »
5	125 —	385 »	420 »
6	150 —	425 »	455 »

Ces prix s'entendent départ usine. Remise à nos adhérents.

Pour vos Machines Agricoles, vos Moteurs, vos Autos, vos Locomobiles, vos Ecrémeuses
Utilisez nos Huiles spéciales de 1^{re} qualité. — Voir les Prix en 5^e page



ENGRAIS Acide Sulfurique

Les meilleurs prix par wagons de 5 et 10 tonnes. — Engrais phosphatés, tendance à la hausse.

Nous consulter à Nantes, ou s'adresser à nos Agents.

FOIRES ET MARCHÉS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

MOIS DE NOVEMBRE
Lundi 19 : Port-Saint-Père, Saint-Nazaire, Trans, Vigneux, Nozay. — Mardi 20 : Couëron, Guérande, Hélic, Legé, Mouzeil. — Jeudi 22 : Plessé, Sucé, Saint-Joachim, Saint-Mars-la-Jaille. — Vendredi 23 : Grandchamp, Rouans (Launay), Saint-Stulpice-des-Landes.
Lundi 26 : Le Loroux-Bottreau, Herbignac, Malville, Moïsson. — Mardi 27 : La Limouzinière, La Meilleraye, Vallet, Varades. — Jeudi 29 : Arthon. — Vendredi 30 : Ancenis.

Moteurs

fonctionnant à essence. Peuvent aussi, sur demande, utiliser tout autre combustible. Construction robuste, simples, pratiques, économiques.

Moteurs monocylindriques avec refroidissement par bac à eau fixe :

2 C.V., 1.000 tours à la minute... 1.970 »
3 C.V., 1.000 tours à la minute... 2.275 »
5 C.V., 850 tours à la minute..... 3.040 »

Moteurs monocylindriques avec refroidissement par radiateur cuivre ventilé :

Chev.	Alés. et course	Poulic normale	Prix
2	65x80	100 ^m / ₂	2.280
3 1/2	77x100	150 ^m / ₂	2.610
5	90x120	150 ^m / ₂	3.360
8	120x160	250 ^m / ₂	4.490
10	125x172	250 ^m / ₂	4.940
16-20	2 cylind.	250 ^m / ₂	8.120

Prix départ usine, emballage compris. REMISE INTERESSANTE à nos adhérents.

Systemes sur brouettes — Moto-pompes — Moto scies et groupes électrogènes sur demande.

Barattes

BARATTES FIXES à double vitesse, tonneau chêne premier choix. Fabrication soignée, marche garantie :

10 litres, 130 fr.; 20 litres, 145 fr.; 30 litres, 155 fr.; 40 litres, 170 fr.; 50 litres, 190 fr.; 60 litres, 210 fr.; 70 litres, 225 fr.; 80 litres, 245 fr.; 100 litres, 265 fr.

BARATTES CULBUTANTES sur demande

Ces prix s'entendent nets, pour marchandise départ usine. Livraison rapide.

Buanderies

En tôle d'acier de 3 ^m/₂, ne craignant ni chocs ni coups de feu. Chauffe plus vite que les buanderies en fonte et brûle tous combustibles. Elles peuvent aussi servir pour la préparation de la nourriture des animaux. Chaque buanderie est livrée avec tuyaux, contenances supérieures sur demande.

N ^o	Contenances	Prix Peintes	avec chaudière et couvercle galvanisés
1	50 litres	230 »	250 »
2	60 —	255 »	285 »
3	80 —	295 »	330 »
4	100 —	340 »	375 »
5	125 —	385 »	420 »
6	150 —	425	

FUMONS BIEN LA VIGNE

Pourquoi et comment ?

L'intérêt évident du vigneron est d'obtenir, chaque année, une abondante vendange et un vin de bonne qualité. S'il est nécessaire de recourir, pour cela, aux meilleurs cépages, de tailler avec soin ses plants, de les sulfater et de les traiter méticuleusement contre les attaques cryptogamiques ou les insectes, il est non moins nécessaire de recourir à une fumure rationnelle pour mettre le sol en état de produire le maximum, pour diminuer le prix de revient de l'hectolitre et aussi accroître la longévité de la vigne.

Toutes les plantes exigent des engrais pour se développer et fructifier. L'espèce *Vitis Vinifera* n'est pas exempte de cette règle générale, car elle enlève chaque année, au sol, une quantité importante d'éléments fertilisants, d'autant plus importante que la récolte est abondante.

Aucun vigneron intelligent, soucieux d'un meilleur rendement, ne peut mettre aujourd'hui en doute cette vérité : la nécessité d'une bonne fumure, bien équilibrée.

Les multiples expériences effectuées depuis une demi-siècle nous prouvent que la vigne, comme tous les végétaux, a besoin des trois éléments nourrissants : azote, acide phosphorique et potasse. On peut même ajouter que l'azote et la potasse sont ses deux dominantes. La forme sous laquelle on apporte ces éléments fertilisants a une importance prépondérante, comme nous le verrons tout à l'heure.

D'après les études des distingués agronomes, MM. Muntz et Girard, il faudrait restituer chaque année à nos vignobles : 50 kilos d'azote, 25 kilos d'acide phosphorique, 40 kilos de potasse et 85 kilos de chaux. Ces quantités peuvent correspondre à une production moyenne de 50 hectolitres à l'hectare ; mais ces chiffres n'ont rien d'absolu, ils peuvent seulement nous donner une indication.

Nous devons tenir compte de la nature et de l'état physique de notre sol. D'abord, si celui-ci est calcaire ou non calcaire. Dans les terres compactes, battantes, où les éléments grossiers font défaut, en apportant des fumures organiques, paillages, fientes de cheval, sang desséché, cornes, tourteaux, engrais, etc., on modifiera heureusement leurs propriétés physiques.

Dans les terrains argilo-siliceux, il sera bon de recourir à la chaux, au sulfate de potasse ou aux scories, pour neutraliser leur acidité et coaguler l'argile colloïdale, dont le rôle est néfaste.

Comme base de fumure, on utilisera le fumier de ferme, à la dose de 20 à 30.000 kilogrammes à l'hectare, tous les cinq ou six ans. C'est un excellent engrais complet, mais dont l'épandage demande beaucoup de temps. Souvent aussi, dans les régions essentiellement viticoles, où le bétail est peu nombreux — ou fait complètement défaut — il est presque impossible de se procurer du fumier de ferme ; on doit donc s'adresser à d'autres engrais organiques (gadoues, déchets de laine, paille, etc.), composts, marcs de raisins, et aux engrais minéraux, indispensables chaque année pour obtenir le maximum de chances de réussite.

Il est temps d'agir, puisque l'époque de l'épandage va du début de novembre à fin janvier, c'est-à-dire au moment du repos de la végétation. Dès l'adoucissement de la température, au premier réveil de la sève, la plante trouve ainsi à sa disposition les éléments reconstituants qui lui sont nécessaires.

Comment opérerons-nous, dans la pratique, pour apporter cette fumure rationnelle, en conciliant aussi l'intérêt de notre bourse ?

C'est ce que nous allons examiner ensemble. Nous terminerons par le mode d'épandage.

Engrais phosphatés

L'acide phosphorique favorise la maturation, concourt à la formation des pépins, détermine un bon aoûtement du bois. Les sarments sont fermes et rigides, les grappes plus nombreuses ; les feuilles passent plus vite à l'état adulte et sont moins susceptibles d'être atteintes par les maladies.

Dans les terrains calcaires, on donnera la préférence au *superphosphate* (qui est un engrais acide) à la dose de 400 à 600 kilogrammes à l'hectare.

Dans les sols pauvres en chaux, on apportera des *scories de déphosphoration*, 500 à 800 kilogrammes à l'hectare. Ces scories, en plus de l'acide phosphorique, renferment 40 à 44 % de chaux, dont le rôle physique et chimique a une grande importance dans ces terres.

Engrais potassiques

Avant la guerre, la potasse était apportée à la vigne, principalement, sous forme de *sulfate de potasse*. Dans le Midi, tous les vigneron ne connaissent que ce sulfate. Depuis la victoire, qui nous a donné cette belle province d'Alsace, la France dispose de mines considérables de potasse, d'où l'on extrait la *sylnite* et le *chlorure de potassium*. Ces sels commencent à être bien utilisés par nos cultivateurs et nos vigneron, leur efficacité, en bien des sols, étant très importante.

Le rôle de la potasse consiste à augmenter la production, à conserver la vigueur des ceps, à hâter la maturation et à favoriser l'élaboration du sucre dans les grains, d'où obtention d'un degré alcoolique supérieur. Les vignes traitées résistent mieux aux maladies cryptogamiques et physiologiques (chlorose, brunissement, coulure, etc.).

Des expériences assez récentes, faites à l'Ecole Nationale de Viticulture de Montpellier, ont démontré que dans un sol renfermant déjà de la potasse, un apport de sylnite riche avait augmenté simultanément la végétation de 30 %, la production de 110 % et la qualité de 1,2 ».

Dans notre vignoble du pays nantais, divers essais d'engrais potassiques sont en cours ; nous en reparlerons ultérieurement. D'autre part, des expériences très sérieuses ont été faites dans l'Hérault, à la ferme de Grangeneuve, par M. Chauzit, dans le but de comparer l'effet des différents engrais potassiques : *carbonate de potasse* — *nitrate de potasse* — *sulfate de potasse* — *chlorure de potassium* et *sylnite riche*, sur vignes (Aramon, portegreffe 3.300).

Ces essais furent effectués, de 1923 à 1927, en terre forte, calcaire, à raison de 150 kilogrammes de potasse par hectare et par an. De toutes ces formes, c'est le *carbonate* qui a donné chaque année les meilleurs résultats. Viennent ensuite, par ordre décroissant : le nitrate de potasse, le sulfate, le chlorure, et enfin la sylnite riche.

L'analyse des moûts a révélé un enseignement très intéressant. Dans la pratique, malheureusement, le carbonate de potasse est d'un emploi peu économique, à cause de son prix bien trop élevé. On s'adressera donc, si possible, au nitrate de potasse, ou encore au *sulfate de potasse*, dont le prix est plus abordable. A défaut, on aura recours au *chlorure de potassium*, ou à la sylnite riche.

Le sulfate de potasse, ou le chlorure, sera apporté à l'automne, à la dose de 200 à 300 kilogrammes en moyenne par hectare. La sylnite riche pourra être réservée aux terres légères, à la dose de 600 à 800 kilogrammes à l'hectare.

Nous voyons donc que la forme sous laquelle on apporte les engrais potassiques a une importance considérable sur les résultats que l'on recherche : augmentation de la grosseur des grappes et richesse des moûts en sucre ; bonne vigueur des ceps.

R. FAIVRE,
Ing. Agr. E. S. A.

(A suivre.)

TRAITEMENT DU LAIT POUR LUI CONSERVER TOUTE SA QUALITÉ

Il arrive parfois qu'en automne, après une période de jours frais, on n'attache pas autant d'importance qu'en été aux soins que réclame le lait pour qu'il se conserve, et lorsque revient une température normale, les laiteries reçoivent des quantités assez importantes de lait caillé.

Cependant la température est très sensiblement moins élevée qu'en été, et rien dans le lait ne le prédispose davantage à « tourner » en octobre qu'en août.

L'altération tient à l'action des ferments lactiques.

Il est donc essentiel d'observer la plus grande propreté dans les manipulations du lait.

Les microbes transforment vite le sucre de lait et augmentent l'acidité naturelle du lait.

La lutte contre l'invasion des microbes comporte les moyens suivants :

- 1° Propreté des étables ;
- 2° Soins aux animaux ;
- 3° Propreté du personnel de la vacherie, pour la traite comme à la laiterie, pour les manipulations du lait (filtrage, pasteurisation, refroidissements, etc.) ;
- 4° Propreté rigoureuse des seaux, récipients et tous ustensiles ;
- 5° Traitement méthodique du lait (réfrigération après filtration, comme nous l'indiquons plus haut).

Inutile d'insister sur les soins de propreté, d'hygiène à donner aux vaches ; ce sont là des précautions élémentaires, tant de fois conseillées.

Il faut filtrer le lait sur une toile métallique recouverte d'un calicot serré, parfaitement propre et sans odeur, ce calicot doit être lavé après chaque traite.

Ne pas filtrer le lait dans l'étable, chouillanter avec soin le vase qui doit recevoir le lait ; recouvrir d'un linge blanc, parfaitement propre, tous les récipients contenant le lait.

Ne pas mélanger le lait du soir au lait du matin. Le lait du soir seul se conserve mieux qu'en mélange avec le lait frais de la traite du matin, du moins dans les conditions de la pratique courante.

En résumé, il est au pouvoir du producteur de soustraire suffisamment son lait à l'envahissement des microbes, pour en assurer, en tout temps, la bonne conservation.

C'est pourquoi on doit préconiser le contrôle des laits destinés à l'alimentation humaine ; il faut étendre ce contrôle à toutes les qualités du lait (fraîcheur ou acidité, propreté et valeur alimentaire), et on ne saurait trop insister sur la stricte observation des règles de l'hygiène dans les étables et les locaux où on traite et conserve le lait.

Fernand LEBLOND,

(Le Fermier)

Conservez
les Bulletins du Syndicat !

Une Mine de Potasse d'Alsace, à Mulhouse



Vue intérieure d'une Galerie

Quelques indications utiles sur l'éclairage à la campagne

LA SÉCURITÉ DES CANALISATIONS

L'emploi de l'électricité à la campagne est en voie de développement considérable. Pour que ce grand progrès ne soit pas compromis par des accidents, il importe que les installations rurales soient soumises à des règles techniques sévères. Pour éclairer les cultivateurs, usagers ou futurs usagers, sur cette importante question, nous allons examiner à quelles conditions générales doit satisfaire une installation d'éclairage à la campagne. Nous verrons ensuite quelles sont les règles à appliquer dans l'établissement des canalisations.

Remarquons que la plupart des locaux agricoles sont humides. Certains, comme les granges, hangars, remises, sont ouverts aux vents, aux brouillards. D'autres comme les écuries, étables, ont des murs recouverts d'eau provenant de la condensation de la vapeur d'eau de respiration des animaux. Les locaux d'habitation sont aussi très souvent humides, le chauffage étant irrégulier et tardif, et les portes fréquemment ouvertes.

Il faut aussi considérer qu'à la campagne on n'a pas toujours l'ouvrier électricien, qui trouve vite le point défectueux et remet les choses en état.

On va souvent le chercher loin, son déplacement est coûteux : perte de temps et d'argent.

Pour ces diverses raisons, l'installation de l'éclairage à la ferme doit représenter le maximum de garanties au point de vue de la solidité, de la durée et de la sécurité. L'installation doit être exécutée par des électriciens compétents n'employant que des matériaux de toute première qualité et s'appuyant sur des règles de montage extrêmement sévères.

Choisissez l'un des meilleurs installateurs de la région. Avant de lui donner la commande, visitez des installations faites par lui, assurez-vous de leur bonne exécution et de la régularité du règlement. Vous arrêtez d'avance le travail à exécuter, les pièces à équiper, les emplacements de lampes et de prises de courant, et, autant que possible, cherchez à obtenir un forfait global. Il est prudent de réserver 25 à 30 % du montant du forfait pour le dernier paiement, qui n'aura lieu qu'après l'acceptation de l'installation par le secteur, suivie de la mise sous tension de toute l'installation. Vous éviterez ainsi les ennuis et les difficultés.

Il faut résister à la tentation d'accepter le devis le plus économique. La qualité des matériaux, la section des conducteurs en souffriront. Des canalisations très largement prévues, bien isolées et bien posées, font une installation sérieuse et durable sur laquelle peuvent venir se brancher d'autres lampes ou appareils sans être obligé de modifier toute l'installation. Soyez larges dans vos prévisions et ne lésinez pas avec les premières dépenses. Le bon marché, en électricité plus qu'ailleurs, revient toujours très cher.

LES CONDUCTEURS ET LEUR POSE

Dans la plupart des cas, les secteurs remettent à leurs futurs abonnés une notice faisant connaître les conditions dans lesquelles les installations doivent être faites : 1° au point de vue de la section des conducteurs et de leurs conditions de pose ; 2° au point de vue de l'isolement.

Les conducteurs doivent être en cuivre recuit et leur plus petit diamètre doit être de 0/10 de millimètre. Il est préférable d'adopter le diamètre minima de 12/10 en vue de la vulgarisation des applications domestiques. Pour éviter un échauffement anormal, la section des conducteurs doit être proportionnée à la valeur du courant qu'ils transportent. On admettra, par exemple, au maximum cinq ampères par millimètre carré pour des conducteurs de 12/10, et trois ampères pour des conducteurs de 30/10.

Les canalisations extérieures seront établies soit en câbles armés souterrains, soit sous tubes étanches en acier fixés le long des murs, soit en fils nus ou isolés. Les conditions de minimum d'écartement et de hauteur doivent être soigneusement respectées. Les canalisations intérieures seront constituées par des conducteurs ayant un isolement dit « à 600 mégohms ». La pose des conducteurs peut être faite de différentes façons. Le montage sous moulures convient dans les locaux secs. Il faut éviter de poser les moulures sur des plâtres frais.

Si la pièce n'est qu'accidentellement et faiblement humide, on peut encore à la rigueur employer les moulures, à la condition de les enduire d'un vernis isolant et de les placer sur des taquets en bois gondonnés qui les éloignent des murs de un ou deux centimètres.

Le montage en fils apparents sur isolateurs est à employer dans les endroits humides. Les isolateurs employés sont des poteries ou des taquets en porcelaine ou en verre fixés contre le mur préalablement « tamponnés » à l'aide de vis. Dans les locaux très humides, comme les écuries, le procédé le plus sûr, exigé par certains secteurs, consiste dans l'emploi d'isolateurs à simple ou à double cloche.

Le montage sous tubes isolants est celui qui offre le plus de sécurité. Ils sont constitués par un tube en papier imprégné recouvert d'une enveloppe métallique. La canalisation sous tubes est parfaitement étanche, si elle est bien exécutée, avec un bon matériel et les boîtes de raccordement nécessaires. Elle convient parfaitement pour les locaux d'habitation, les hangars, remises, etc... Les installations sous tubes ont conquis la faveur de beaucoup de propriétaires et celle des compagnies d'assurances. Le prix de revient, un peu supérieur à une installation sous moulures, est largement compensé par une durée et une sécurité infiniment plus grandes. Les frais d'entretien sont nuls et les pannes résultant des court-circuits ne sont plus à redouter.

Le montage des fils souples n'est pas à employer à la campagne. L'isolement des fils devient rapidement insuffisant, car ils ne sont pas protégés. Lors des nettoiyages, ils se détendent. Leur emploi doit être restreint au traversés de plafond et à l'alimentation des appareils mobiles. La pose est rapide, économique, et cela explique pourquoi certains installateurs ont une tendance fâcheuse à en abuser. Ils doivent être rigoureusement interdits dans les installations rurales.

A. MANTHE,
Professeur à l'Ecole Pratique de Chambéry.
(Tous droits réservés.)

Récolte et Conservation des légumes d'hiver

Il est assez fréquent qu'à la fin octobre ou début de novembre, les premières gelées à glace fassent leur apparition ; c'est alors que la plus élémentaire des précautions nous commande d'arracher et rentrer les produits du jardin, indispensables aux besoins de la maison.

En effet, il ne s'agit pas de confier des graines à sol, de distribuer des engrais, de donner son temps aux travaux d'entretien du jardin potager pour croire que le véritable résultat est obtenu. Toutes ces dépenses sans compter deviendraient résultats, si par négligence on omettait de protéger les produits contre le froid destructeur.

L'été qui vient de s'écouler a été peu généreux pour la végétation ; les légumes ont beaucoup souffert du manque d'eau, ce qui en a fait la rareté et la cherté jusqu'aujourd'hui et ce qui fera que la réserve pour l'hiver aura encore plus de valeur que par année normale ; c'est donc à nous de veiller attentivement à sa conservation.

Donc, à partir de la mi-octobre, il sera prudent d'observer l'état du ciel et, si le temps menace de la gelée, prendre aussitôt ses mesures pour la protection.

En général, la plupart des légumes sont assez résistants aux froids. Cependant il existe quelques exceptions et l'amateur qui a encore en culture des haricots tardifs, des cornichons, pourra en prolonger la récolte en les abritant de coffres et de châssis souvent disponibles à cette époque de l'année et en les recouvrant chaque soir de paille.

Il pourra également achever la maturité des tomates qui restent sur les pieds ; il lui suffira de les cueillir par temps sec et de les placer sous un châssis près du verre et dont le sol aura été au préalable couvert par des planches ou mieux encore de papier goudronné qui formera un isolant parfait pour l'humidité du sol. S'il

LES PRÉSIDENTS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

REÇUS PAR M. POINCARÉ

Les Assurances Sociales

La préoccupation exclusive des Chambres d'Agriculture et des grandes Associations agricoles est d'éviter l'échec des Assurances sociales dans les campagnes, parce qu'il en résulterait une nouvelle inégalité entre travailleurs de la terre et ouvriers de l'industrie, inégalité qui précéderait l'exode rural et diminuerait notre production agricole.

Or, les Offices administratifs et les Caisses départementales ne parviendront pas à faire appliquer les Assurances sociales dans l'agriculture, car ils seront dans l'impossibilité de contrôler les assujettis obligatoires et ils n'inspireront pas suffisamment confiance aux facultatifs.

Seules les Organisations agricoles qui se sont constituées une clientèle considérable par les longs services qu'elles ont rendus, seront à même de dénombrer les salariés de la terre, de percevoir les cotisations, de délivrer les prestations et d'obtenir peu à peu l'adhésion des assujettis facultatifs.

Mais les organisations agricoles ne pourront, elles-mêmes, obtenir des résultats appréciables que si elles ont satisfaction sur les points suivants :

1° La liberté complète de gérer les Assurances sociales dans les Sociétés de Secours mutuels, sous le contrôle des Ministères de l'Agriculture et du Travail, en passant une simple assurance aux Caisses départementales ;

2° Possibilité de conserver les descriptions, les cadres et les méthodes auxquelles est dû le succès des Assurances mutuelles agricoles contre l'incendie, les accidents, la mortalité du bétail, etc., et notamment de faire envisager les ristournes en fin d'exercice, c'est-à-dire l'ajustement des cotisations au coût effectif des sinistres ;

3° Des subventions assez importantes pour attirer dans les Sociétés de Secours mutuels les assujettis facultatifs actuellement rebutés par les charges pécuniaires des Assurances sociales, car leurs ressources sont souvent inférieures à celles des salariés.

Nous demandons seulement que le Gouvernement, tenant les engagements pris il y a quelques mois à l'égard des agriculteurs, obtienne le vote au Parlement, non pas d'un rectificatif qu'il faudra envisager au plus tôt en 1931, quand la loi aura été expérimentée de façon suffisante, mais de deux ou trois articles ajoutés, par exemple, au collectif de mars, dans le seul but limité de faire bénéficier des Assurances sociales un plus grand nombre de cultivateurs et d'accroître l'influence bienfaisante de la Mutualité.

Le détail de nos revendications a été soumis depuis plusieurs mois à M. le Ministre de l'Agriculture et à M. le Ministre du Travail, mais nous tenions, Monsieur le Président, à vous remettre ce résumé, afin de préciser notre attitude et vous prouver que nous sommes, non pas les adversaires, mais les défenseurs des Assurances sociales. Malheureusement, la réforme se heurte, dans nos campagnes, à de très grosses difficultés, et les sous-estimer ou les ignorer n'est pas les résoudre. C'est au contraire les aggraver, et risquer ainsi une faillite infiniment plus grave à tous égards que celles de la loi sur les retraites ouvrières ou paysannes.

La Vente des Produits Agricoles

Le Bureau de l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture, affirme que les agriculteurs sont prêts à collaborer avec le Gouvernement à l'œuvre de rationalisation et d'organisation nécessaire pour aboutir à une diminution du coût de la vie ; mais ils réclament la liberté complète de la vente des produits de la terre.

Au moment où interviennent de multiples facteurs d'augmentation indirecte du prix de la vie : élévation des salaires des ouvriers, des traitements des fonctionnaires, lois sociales, etc., ils ne veulent pas admettre de faire plus longtemps, à eux seuls, les frais de la lutte menée contre la vie chère.

Alors que le Gouvernement laisse la plus entière liberté aux marchés des matières premières et des produits industriels, les prix des produits agricoles les plus importants sont comprimés par des interventions officielles ou officieuses.

Il y a là, avec l'effondrement des cours de certains produits agricoles et la cherté des produits nécessaires à l'Agriculture, une inégalité qui précipite l'exode rural et qui soulève, dans nos campagnes, un mécontentement dont il serait dangereux de se dissimuler la gravité.

Les agriculteurs demandent les mêmes libertés que les autres professions ; la première est celle de fixer leurs prix de vente en fonction de leurs prix de revient et des conditions normales des marchés. Ils réclament — au même titre que les industriels — la liberté d'organiser professionnellement la vente de leurs produits, tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation.

Cette organisation du marché par les producteurs a fait la fortune de pays tels que le Danemark. Elle a été formellement préconisée par la Conférence économique internationale comme le moyen le plus propre à stabiliser les prix des denrées et à lutter contre la spéculation.

Elle a d'ailleurs été réalisée pour un certain nombre de produits industriels et de première importance, à la connaissance et sous le contrôle des Pouvoirs Publics, alors que certaines réglementations trop étroites, la menace de poursuites ou de sanctions arbitraires empêchent les agriculteurs de s'engager résolument dans cette voie, qui est celle du progrès. Ils restent donc sous la dépendance des intermédiaires et soumis aux manœuvres de la spéculation, aussi préjudiciables à leurs intérêts qu'à ceux des consommateurs.

Les agriculteurs réclament donc l'entière liberté de se grouper pour organiser la vente en commun et la transformation de leurs produits, pour constituer les organismes de surveillance des marchés, qui peuvent seuls leur permettre d'échapper à la spéculation et de retirer de leur travail, à l'abri des droits protecteurs qui leur ont été accordés par le Gouvernement et le Parlement, la rémunération légitime à laquelle ils ont droit, au même titre que les autres citoyens.

Ils ne demandent qu'à agir sous le contrôle du Ministère de l'Agriculture et en plein accord avec lui ; mais à l'abri de toutes interventions ayant pour résultat de comprimer arbitrairement cette rémunération légitime, persuadés que c'est le meilleur moyen d'augmenter la production agricole et, par cela même, de lutter efficacement contre la cherté de la vie.

Par ce procédé les racines se conservent facilement jusqu'au printemps et même jusqu'en avril-mai.

Pour les salsifis blancs et les scorsonères ou salsifis noirs, il est préférable de ne pas les arracher, ces plantes supportent assez bien les fortes gelées et les recouvrent au moment des grands froids à l'aide de feuilles, de litière ou de fumier sec.

En ce qui concerne le topinambour, quoiqu'il s'agit d'une plante de grande culture cultivée surtout pour l'alimentation du bétail, les tubercules de certaines variétés améliorées sont comestibles.

Les légumes bulbes, comme l'ail, l'oignon, l'échalote se conservent bien jusqu'en mai-juin, si, ayant été récoltés sains et par temps sec, on a eu soin de les placer dans un endroit sec et à l'abri de la gelée. Si on utilise le grenier à cet effet, on devra les étaler sur le plancher et les recouvrir un peu de paille ou de sacs pendant les fortes gelées. Groupés en boîtes et suspendus ils se conservent encore mieux.

Les courges et les potirons, très sensibles à la moindre gelée, devront être cueillis dès que le feuillage aura pris une teinte jaunâtre, ce qui est un indice de la fin de la végétation ; à partir de ce moment il n'y a plus à attendre pour les rentrer et les placer dans une pièce sèche de l'habitation.

Dans certaines régions où ces produits font partie de l'alimentation du bétail, l'hiver, il est d'usage de les abriter sous le fourrage dans les granges. Ce mode de conservation est très pratique, mais il faut surveiller les rongeurs, car rats, souris et mulots sont très friands des amandes que renferment ces légumes-fruits.

En procédant à la récolte et au transport on évitera autant que possible les chocs qui occasionnent des blessures, autant de points de départ de la pourriture.

L. BARBET,

Ingénieur Horticulteur.

(Agriculteur Saône-et-Loire).

OFFICE AGRICOLE DÉPARTEMENTAL DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

5, Rue Fanny-Peccot, Place de l'Hôtel-de-Ville — NANTES

LISTE des PROPRIÉTAIRES de TAUREAUX

Inscrits pour une PRIME de CONSERVATION en 1928-1929

Comice d'Aigrefeuille RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant deux dents) MM. Fleury, La Brenière, Montbert. (N. I.) Bauvineau, La Croix-Montard, Aigrefeuille. (N. I.) Bénéau Jean, La Cossomière, Aigrefeuille. (N. I.) (Taureaux ayant quatre dents et plus) M. Saupin, Haute-Chaise, Aigrefeuille. (N. I.) RACE NORMANDE (Taureaux ayant deux dents) M. Déniand Auguste, La Lucière, Montbert. (N. I.) (Taureaux ayant quatre dents et plus) M. Leroy, La Frénière, Aigrefeuille. (N. I.)	Comice de la Chapelle-sur-Erdre RACE NANTAISE (Taureaux ayant deux dents) M. Chartier Pierre, Rousselière, Grandchamp. Comice de Châteaubriant RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant deux dents) MM. Breaud Constant, La Forchetière, Villepot. Houssais, Loizelière, Saint-Aubin-des-Châteaux. Rabouesnel, La Métairie-Neuve, Châteaubriant. Chouin Jean, La Nouais, Saint-Aubin-des-Châteaux. Brehier Pierre, La Cour de la Boissière, Soudan. (Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Chapeau Sulpice, Le Plessis, Petit-Auverné. Cottier Henri, La Mézaizelière Soudan. Boudet Pierre, La Morinais, Saint-Aubin-des-Châteaux. Cerisier Jean, Le Pont, Soudan. Guibert Joseph, La Tindiais, Rougé. Houssais Jules, Le Breil, Erbray. Feron Louis, La Sepellière, Erbray. Ballu Louis, l'Orgers, Rougé. Dupré Jean, La Velais, Saint-Aubin-des-Châteaux. Cruaud, La Largère, Louisfert. Grimaud, La Nantais, Grand-Auverné. Joncheret Louis, Freguil, Rougé. Orain Léandre, La Rousselière, Châteaubriant. Pelerbe Jean, Bonneval, Ruffigné. David Jean, La Rouaudière, Châteaubriant. Cochet (Veuve), La Touche, Louisfert. MM. Lorée Ambroise, Petit-Reigner, Rougé. Le Ray Pierre, Petit-Fougereux, Châteaubriant. Bretagne Louis, La Mathaudais, Ruffigné.	Comice de Guérande RACE NORMANDE (Taureaux ayant deux dents) M. Mahé Francis, Moulin de la Place, Guérande. (Taureaux ayant quatre dents et plus) M. Gicquiau Th., Parc-Fresnay, Guérande. RACE NANTAISE (Taureaux ayant deux dents) M. Mennet, La Ville-aux-Chats, Mesquer. Comice de Legé RACE NORMANDE (Taureaux ayant deux dents) M. Morandeu Henri, Audouinière, Legé. (N. I.) RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant deux dents) M. Sauvaget, Les Barres, Legé. (N. I.) Comice de Ligné RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant deux dents) MM. Ménard Pierre, La Tardivière, Moulzel. Louis Jean, Mourmas, Ligné. Comice du Loroux-Bottereau RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant deux dents) M. Chauviré H., La Clartière, La Remaudière. (N. I.) Comice de Machecoul RACE NORMANDE (Taureaux ayant deux dents) M. Tourneux, La Rozière, Machecoul. RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant quatre dents et plus) M. Tourneux, La Bonnardière, Machecoul.	Comice de Nort-sur-Erdre RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant deux dents) MM. Ripoud Jean, La Maison-Rouge, Les Touches. (N. I.) Baudouin Jean, La Verrière, Nort. (N. I.) Jauasse J.-B., Montreuil, Nort. (N. I.) (Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Viel Pierre, La Bérangerais, Les Touches. (N. I.) Priou, La Basse-Cornière, Nort. Comice de Nozay RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant deux dents) MM. Marzelier Fr., La Grange, Nozay. Fougère Alexandre, Craon, La Grignonais, Vay. (N. I.) Cadorel, La Pinnonnais, Nozay. (N. I.) (Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Salliot Armand, La Bellère, Puceul. (N. I.) Launay François, Criviac, Nozay. (N. I.) Grimaud Pierre, Le Touchet, La Grignonais, Vay. (N. I.) Frémond Eug., Mont-Jamet, Abbaretz. Cottineau Emile, Le Parc, Abbaretz. (N. I.) Comice du Pellerin RACE NORMANDE (Taureaux ayant deux dents) MM. Berthaud, La Jutière, Sainte-Pazanne. Turpin Hervé, Launay, Rouans. Boué J., La Simonière, Rouans.	Comice de Saint-Nazaire RACE NORMANDE (Taureaux ayant deux dents) MM. Bocandé Prud., au Bacunet, St-Nazaire. (N. I.) Halgard Eug., La Bernuais, Montoir. Guigand René, La Bazillais, Donges. (N. I.) Mériaux François, au Larion, Donges. (N. I.) (Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Moyon Joseph, Trévenneuc, Donges. Rialland Félix fils, Comté, Donges. (N. I.) Sorin Louis, Le Petit-Bois, Donges. (N. I.) Lebeau Victor, Bratz, Montoir. Comice de Saint-Nicolas-de-Redon RACE NANTAISE (Taureaux ayant deux dents) MM. Friot Julien, La Nouette, Avessac. (N. I.) Pavreau, La Châtaigneraie, Avessac. (N. I.) (Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Libot Julien La Jouaron, Avessac. (N. I.) Martin Louis, La Caroline, Avessac. (N. I.) Riallan François, aux Brossais, Fégréac. (N. I.) Renaud-Porcher, Pont-Forêt, Plessé. Tripou, La Margouret, Plessé. Comice de Saint-Père-en-Retz RACE NORMANDE (Taureaux ayant deux dents) MM. Monnier François, Le Gros-Chêne, St-Viaud. Mabileau Joseph, l'Aubaudière, Saint-Viaud. (Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Joyau, Le Marais-Gautier, Saint-Père-en-Retz. Ferre Auguste, La Jarriais, St-Père-en-Retz. Comice de Savenay RACE NORMANDE (Taureaux ayant deux dents) M. Frétaud Joseph, l'Auménier, Savenay. (N. I.) (Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Clouet Denis, Beauregard, Pringuiou, Ardois Auguste, Lavau. RACE NANTAISE (Taureaux ayant deux dents) M. Bidet, La Morandais, Savenay. Comice de Vallet RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant deux dents) M. Sautjean, Le Pallet. (Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Bouhier Joseph, Goupillière, Vallet. (N. I.) Bulteau Auguste, La Grande-Morinière, La Regrippière. (N. I.) Lechat Joseph, La Gondonnière, La Regrippière. (N. I.) RACE NORMANDE (Taureaux ayant deux dents) M. Vinet Alphonse, Fromenteau, Vallet. Comice de Varades RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant deux dents) MM. Ariaux Pierre, Créséric, La Rouxière. Arioux Alex., La Grande-Morinière, Varades. Papin Julien, La Boucherie, Varades. Malinge Louis, bourg, Varades. Robin Pierre, La Suardière, Varades. (Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Gautier Auguste, La Cour, La Rouxière. Vincent Auguste, l'Épinay, Varades. Lhériaud Pierre, La Bouillaneau, Chapelle-Saint-Sauveur.
---	--	---	---	--

Les taureaux marqués (N. I.) (non inscrits) ne sont admis et n'auront droit à la prime que sous la condition que leurs propriétaires justifieront, à l'Office Agricole, avant fin Mars 1929, qu'ils ont été exceptés par l'une des trois sociétés d'élevage du Département (Nantais, Maine-Anjou, Normand) et inscrits à leur livre zootechnique. Il en ont été avisés par une lettre jointe à l'encre du carnet de saillies.

LISTE des PROPRIÉTAIRES de VERRATS

Inscrits pour une PRIME de CONSERVATION en 1928-1929

Comice d'Aigrefeuille MM. de Sorbay, Gesteon, Montbert, Musset, La Bidière, Maisdon. Comice d'Ancenis M. Gautier, La Chipaudière, Saint-Herblon. Comice de Blain M. Anizon Pierre, La Thiolais, Blain. Comice de Bouaye MM. Sourdille Ph., Bouaye. Berranger Henri, La Pierre, Bouguenais.	Comice de Châteaubriant MM. Joncheret, La Garenne, Châteaubriant. Thomas Louis, La Séveronnière, Rougé. Cherreau Césaire, La Peysière, Rougé. Duchêne Etienne, La Pentecôte, Châteaubriant. Henri Alphonse, La Mauricière, Erbray. Domaine de Melleray, La Melleray. M. Lefranc Joseph, La Brûère, Châteaubriant. Comice de Derval MM. Saffré Joseph, La Musse, Derval. Briand Pierre-Marie, Jans. Rabine J., Rougeron, St-Vincent-des-Landes. Braud Alexandre, La Guinélais, Lusanger. Salmon Fr., Le Fay, Derval. Durand Pierre, Croquemais, Derval.	Comice de Guémené-Penfao M. Jambu, La Bézellerie, Guémené. Comice de Ligné MM. Barthélémy J.-M., Mauregard, Couffé. Dupas, La Pégerie, Le Cellier. Comice de Nort-sur-Erdre M ^{me} Pageot (Vve), La Bréhouillère Les Touches. M ^{me} Jolivet (Vve), Bonneuvre, Les Touches. M. Léquipe J.-M., au Houssais, Nort. M ^{me} Hamon (Vve), Les Places, St-Mars-du-Désert. Comice de Nozay MM. Guillet Michel, Rosabonnet, Nozay. Girard Alexis, Le Romerie, Abbaretz.	Comice du Pellerin M. Gouard François, Le Pilon, Cheix. Comice de Riaillé M ^{me} Coulon (Veuve), La Créondière, Teillé. MM. Gautier Jacques, La Grapouillère, Teillé. Denion Alexandre, l'Ouche, Jolé-sur-Erdre. Jans Julien, La Jouvière, Pannecé. Prodhomme Emile, Haute-Pierre, Riaillé. Comice de Saint-Etienne-de-Montluc MM. Chauvin Eug., La Guibourdais, Cordemais. Lodé Julien, La Garoline, Saint-Etienne. M ^{me} Briand-Chauvin, La Quétais, Saint-Etienne. M. Bedel François, La Piletterie, Saint-Etienne.	Comice de Saint-Mars-la-Jaille MM. Chevalier Julien, Baudouinière, Vritz. Boisseau, La Planchetière, Saint-Sulpice-des-Landes. Macé, Moulin-du-Bourg, Maumusson. Guyot Jean, Bonneuvre. Comice de Saint-Père-en-Retz MM. Gautier-Tessier, La Caillerie, Chauvé. Dousset Julien, La Miraudais, Saint-Viaud. Fillaud Francis, La Claire, Saint-Père-en-Retz. Comice de Varades MM. Guéry Charles, Moulin-du-Bourg, Varades. Bosseau-Joussot, La Chapelle-Saint-Sauveur.
--	--	--	--	---

Marchés de la Villette

ANIMAUX	ANIMAUX	ANIMAUX	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif				
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	
Lundi 5 Novembre	Bœufs	3.026	30	8 90	7 30	5 90	9 90	5 34	4 »	2 95	6 13
	Vaches	1.962	50	8 90	7 »	5 50	10 »	5 34	3 80	2 75	6 40
	Taureaux	365	4	7 70	6 60	5 90	8 40	4 68	3 66	2 95	5 02
	Veaux	1.907	46	13 50	10 20	8 »	45 30	8 10	5 81	4 24	9 13
	Moutons	17.840	110	16 80	12 50	11 50	18 50	8 40	5 87	5 06	9 25
Porcs	3.352	»	11 56	10 86	7 72	11 86	8 20	7 60	5 30	8 30	
Lundi 12 Novembre	Bœufs	4.275	320	8 80	7 40	5 90	9 70	5 28	4 06	2 95	6 01
	Vaches	2.138	250	8 80	7 10	5 50	9 80	5 28	3 86	2 75	6 28
	Taureaux	430	38	7 60	6 50	5 80	8 10	4 62	3 60	2 90	5 02
	Veaux	2.221	140	12 60	9 60	6 80	14 40	7 56	5 33	3 60	8 64
	Moutons	17.025	110	16 80	12 60	11 40	18 60	8 40	5 87	5 »	9 30
Porcs	3.645	»	11 42	10 72	7 58	11 70	8 »	7 50	5 20	8 20	

PHYSIONOMIE DU DERNIER MARCHÉ

ALLURE GENERALE DU MARCHÉ

Les affaires ont, dans l'ensemble, été des plus calmes. Les bœufs normands ont été malmenés, parce qu'il y en avait un peu plus que d'habitude. Le placement de l'entre-deux a été très mauvais. Bœufs. — Les bœufs normands se sont fixés en extras, 4,25 à 4,70; les bons, 3,90 à 4,20 et les plus communs, 3,55 à 3,80. Les gris de l'Ouest, de Charente, parthenais, choletais, manœuvre anglaisés de Sarthe ou Mayenne, les nantais et maraichins ont valu en extra, 3,60 à 4,20; en bonnes sortes, 2,90 à 3,65 et en viande ordinaire, 2,75 à 2,95. Bœufs bretons, 3,30 à 3,50; ordinaires, 2,80 à 3,20. Taureaux. — Les jeunes taureaux de ferme extra ont été achetés 3,20 à 3,90, tandis que les animaux plus grossiers valaient 2,70 à 3,30. Bretons extras, 3,60 à 4,40.

Veaux. — Demande assez satisfaisante pour les bons animaux qui ont légèrement progressé. Bons veaux de la Sarthe, de 5 à 6. Angevins de Segré, Ancenis, Châteaubriant, 4,70 à 5,50. Veaux de Laigle et Gacé dans l'Orne, Manche, 4,60 à 5,10. Caennais, Gournayeux, 4,50 à 5. Vendée, Deux-Sèvres, 4,40 à 4,80. Les Bretons ont été traités de 4,40 à 4,80. Les veaux extras d'un poids commode, se sont établis de 6,30 à 7,20, au détail. Moutons. — Vente calme. Léger relèvement en très bons morceaux toujours rares. Les agneaux extra, Sarthe, Mayenne, Vendée, 6,60 à 7,10; Maraichins, Bretons, 7,20 à 8,30. Les moutons, Vendée, Sarthe, Mayenne, laine 5,90 à 6,60. Bretons, maraichins, 6,20 à 6,90. Brebis tondues, Maraichins, 5,20 à 5,90; Sarthe, Mayenne, Vendée 5,50 à 6; mètres usés, 4,20 à 4,60. Porcs. — Les maigres n'ont pas varié; les gras ont un peu fléchi. Les prix se sont établis ainsi: porcs maigres extras, 8 à 8,20 le kilo vif; bons maigres de pays, 7,50 à 8; cochons épais de l'Ouest et du Centre, 7,60 à 8; gros et gras et nourrisseurs, 7,60 à 8. Coches. — Vente de 4,80 à 5,60. Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes. Porcs. — Amenés 19 contre 23 il y a huit jours. Vente calme, entre 160 et 300 fr. la pièce, suivant grosseur.

ARRIVAGES PAR DEPARTEMENTS

Depts	Vaches	Taur.	Veaux	Mout.	Porcs
Ille-et-Vil.	20	30	125	280	280
Loire-Inf.	40	38	4	20	360
M.-et-Loire	130	50	60	245	200
Mayenne	130	40	45	30	30
Vendée	184	60	50	2	310

OFFRES ET DEMANDES

Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, Rue Scribe, Nantes

Service gratuit réservé à nos adhérents. Pour couvrir nos frais de correspondance, verser 2 fr. en timbres postes par annonce. Chaque insertion paraît 2 fois.

OFFRES

145. — A vendre, plants de vignes sélectionnés, producteurs directs des meilleures variétés (blancs et rouges): Seibel, Baco, Bertille, Soyte, etc., champ d'expériences. Prix par correspondance. S'adresser à M. Auguste Terrier, viticulteur, à la Blanchetière, La Chapelle-Basse-Mer.

174. — J'offre muscadet, Pineau, Colombar greffés et hybrides producteurs directs de Seibel, Baco, Coudere, Gaillard et autres blancs et rouges, Noha et Othello. S'adresser à M. Meneux Auguste, viticulteur au Guineau, La Chapelle-Basse-Mer.

177. — A vendre, beaux plants de vignes greffés et producteurs directs recommandés. Authentifié et sélection garantis. S'adresser à M. E. Girault, viticulteur, Domaine de la Ronde, à Jauny-Clan (Vienne).

182. — A louer de suite à prix d'argent, une petite ferme de 3 hectares 1/2 (terres et prés), sise à Saint-Sébastien, près Nantes, plus 1 hectare 1/2 de vignes à moitié fruits.

183. — A vendre cause auto: 1^{er} voiture anglaise, genre Dog-Cart, garniture peau de truie, siège mobile articulé, caisse osier, roues jaunes, état neuf; 2^e un harnais fait à Paris pour cheval de 1 m. 55 à 1 m. 60, bouclerie nickel, brides, collier et sellette vernis. Peu servi.

184. — A vendre, fagots à 1 lien et cordes de rondins.

185. — A louer à 1/2 fruits, 5 hectares de vignes, clos de murs (muscadet, pinot, gros-plant), commune de Saint-Herblon, avec toutes dépendances et logements, et en plus 2 hectares de terre. S'adresser à M. Peliteau, aux Aubiers (Deux-Sèvres).

186. — A vendre, 50 pintades blanches 1928. S'adresser à M. Bory, la Giraudais, par Candé (Maine-et-Loire).

187. — A vendre, berger d'Alsace et fox-terrier adultes (mâles), beaux sujets. S'adresser à la Ferme-Ecole de la Placelière, à Château-Thébaud.

188. — A vendre, 60 mètres tuyaux cuivre rouge 0 m. 10 de diamètre, en très bon état.

189. — A vendre, 500.000 plants de vigne greffés et racinés toutes variétés de l'Ouest, et hybrides nouveaux. S'adresser à M. J. Fouloanneau, Saint-Christophe-la-Couperie, par Saint-Laurent-des-Autels (Maine-et-Loire).

190. — A vendre: 1^{er} 300 fagots bois à 1 lien; 2^e un portillon fer de 0 m. 80 à 0 m. 90 de hauteur sur 3 m. de largeur pour voie charretière.

191. — A vendre, lapins Chinchillas mâles et femelles, 3 mois, 35 fr. pièce.

192. — A vendre, cheval de travail, 7 ans, 1 m. 65 environ, habitué travaux

DEMANDES

80. — On demande ménage pour campagne, homme toutes mains, jardin, femme cuisinière.

82. — On demande à acheter une charre brabant à 1 cheval, marque Universale, n° 4. S'adresser à M. Maujouan du Gasset, la Sénéardière, Gorges.

83. — Célibataire 25 ans, demande place à la campagne pour culture, jardinage, soins aux chevaux.

84. — On demande à acheter ferme ou prairies, région Nantes à Paimbœuf de préférence. S'adresser à M. Ripocet, expert, 5, place du Bouffay, Nantes.

85. — On demande: 1^{er} jument de travail de 7 à 8 ans bien doublée, de 1 m. 60 au moins, pleine ou non, douce, pas peureuse, franche de collier, et pouvant trotter sur la voiture; 2^e un petit manège à cheval ou un petit moteur, pour actionner un concasseur; 3^e 1 concasseur et 1 broyeur d'ajoncs. S'adresser à M. Maujouan du Gasset, la Sénéardière, Gorges.

86. — Ménage, le mari cultivateur vigneron, la femme petite basse-cour, demande place campagne.

87. — Ménage 2 enfants demande place, le mari culture et toute main, la femme basse-cour.

88. — On demande bon vigneron pour La Limouzinière. Ecrire avec références: M. du Plessis de Grenédan, 17, rue Bonne-Nouvelle, Angers.

89. — On demande de suite et à l'année, un bon domestique cultivateur, sachant conduire les bœufs. S'adresser à M. Parais, à Reguyon, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.

90. — On demande célibataire ou veuf, muni de bonnes références pour petit jardinage et soins aux chevaux.

91. — Jeune homme, 26 ans, célibataire, agriculteur et viticulteur, bonne instruction, cherche place chef de culture ou autre, en rapport avec aptitudes.

ASSOCIATION DES PRODUCTEURS de BLÉ

Marché Mondial

La moisson, en Argentine, a lieu en décembre et janvier, elle sera plus précoce cette année; cependant, il ne faut pas compter sur des arrivages importants des nouveaux blés argentins avant fin février et même 15 mars. Mais l'influence de la récolte argentine se fait sentir sur les cours mondiaux bien avant que ces blés puissent arriver en Europe. Cette influence sera très nette, dès que le résultat de la moisson sera assuré. Dans l'état actuel des choses, l'intérêt des producteurs est de suivre de très près l'évolution des cours mondiaux, en disponible et en livrable. Puis, de profiter des points de fermeté (possibles en raison de l'incertitude argentine) pour vendre libéralement. Nous avons expliqué pourquoi, sauf le cas d'un coup grave en Argentine, un mouvement durable et sensible de hausse n'est pas probable ces prochains mois (nous verrons plus tard au printemps quand l'influence des nouvelles récoltes se fera sentir); aussi, convient-il de profiter des points de hausse provoqués par des influences d'ordre secondaire, et non point de diminuer les offres en les interprétant comme l'indice d'un revirement du marché. Pour l'instant, les blés Manitobas 3 disponibles reviennent toujours aux environs de 168-170 fr. rendus moulins. En livrable sur fin novembre-décembre, on traitait, au début de la semaine, de 132 à 133 fr. (172-173 droits et frais compris).

Marché Français

MARCHÉ FRANÇAIS. — Notre marché comme le marché mondial est resté assez calme, avec toutefois une légère tendance à la fermeté (la note officielle a regagné 3 fr. en 15 jours et les prix des blés en culture, 76 à 78 kilos, varient suivant les régions, de 149 à 158 fr.). On peut craindre de voir la reprise des battages et des livraisons, en décembre-janvier, si elle coïncide avec un fléchissement mondial d'origine argentine, provoquer une baisse exagérée sur notre marché. Aussi, conseillons-nous aux producteurs, s'ils peuvent le faire, de vendre aux cours actuels, pendant la période de transition qui nous sépare de l'époque où le résultat de la récolte argentine sera connu. Nous avions, jusqu'à ces derniers jours, par des interventions répétées, insisté encore à nouveau auprès du ministre de l'Agriculture. Nous lui avions signalé le mécontentement des producteurs de blé, la nécessité urgente de prendre des mesures pour développer la consommation du pain et du blé, pour encourager les producteurs, les aider à s'organiser pour mieux vendre leur blé, renseigner l'opinion. Nous avions souligné le danger de la constitution au marché de Paris d'un gros stock de blés allemands dont les détenteurs veulent jouer, l'heure venue, comme masse de manœuvre pour peser sur les cours de la Bourse. Le ministre avait pris acte de toutes ces doléances. L'Office des Céréales devait être convoqué incessamment, et voilà que les jeux de la politique remettent tout en question, retardant la solution des problèmes les plus urgents. Et cependant, l'Agriculture qui traverse depuis quelques années une crise dont la gravité n'échappe qu'aux inconscients ou à ceux qui sont de mauvaise foi, a besoin plus que quiconque de paix et d'une politique économique stable et suivie.

HUILES ET GRAISSES (Voir notre dernier Bulletin)



Marché libre de Paris

Du Bulletin des Halles du mercredi 14 novembre 1928:

BLE. — En fin de semaine, la fermeté était assez prononcée, alors qu'en dernier lieu le ton était un peu plus calme. On entrevoit encore des offres de blés allemands au marché de Paris.

On cote sur wagon gare départ aux 100 kilos nets, marchandise pesant en moyenne 77 kilos à l'hectolitre:

Beauce, Eure-et-Loir 150-151, Loiret 151-152, Nord, Pas-de-Calais, Somme 148-149, Oise, Aisne 149-150, Marne, Seine-et-Marne 150-151, Seine-et-Oise 152, Sarthe, Mayenne 148-150, Bretagne 145 à 148, Côtes-du-Nord 145, Vendée, Anjou, Loire-Inférieure 153-154, Touraine, Loir-et-Cher 152.

En livrable, il faut voir environ 155 sur les 4 de janvier.

SEIGLE. — Offres bien restreintes de 125 à 127 dans le Loiret; la provenance Bretagne est calme à 117-118.

SONS ET ISSUES. — Cours plus soutenus; les bonnes qualités sont en hausse. Les sons valent de 85 à 90 fr. suivant qualité et les lots de choix seraient payés jusqu'à 95. En recoupettes, les cours oscillent de 75 à 80 suivant blancheur et finesse. Les remoulages valent de 105 à 115; les bâtards sont tenus de 90 à 95.

AVOINES. — Bien peu d'offres, la marchandise étant surtout consommée à la ferme. Le marché réglementé est moins actif, le niveau des prix étant considéré comme trop élevé.

Grises de printemps, Beauce, Eure, Brie 116, Grises d'hiver du Poitou et du Centre 125-126; grises de Bretagne 116, Bigarrée de Bretagne 111.

En livrable, on négocie les grises de printemps à 120 sur les 4 de janvier.

ORGES. — Peu d'affaires, Beauce 129-130, Sarthe-Mayenne 126-127.

Les escourgeons restent très recherchés pour la mouture.

MAIS. — Dans nos ports il faut voir le jaune Plata aux alentours de 129 Dunkerque, les 4 de janvier à 135-136.

FEVES. — Les fèves de Vendée 131-132.

SARRASIN. — Peu d'offres et faible demande. Le disponible vaut 131-132 au départ de Bretagne, les 4 de novembre 137 et les 4 de janvier 140-141.

BOIS

Poteaux de Mines: A Nantes, on cote les poteaux écorés, pour mines françaises, le mètre cube réel, 140 fr. franco. Poteaux bruts, pour mines anglaises, 115-120 fr. la tonne, quai d'embarquement, ou 90-100 fr. la tonne, wagon ou péniche, lieu de production.

Peupliers Grimes: Cours moyens à la production, par chargement complet sur wagon départ: peupliers blancs de Hollande, grisards suisses, de coupe soignée avant premiers néuds, droits de fil, de 350 à 425 fr. le mètre cube, suivant circonférence.

Peupliers carolins, trembles à sciage, qualité ébénisterie, menuiserie, carrosserie, de 275 à 320 fr.

Peupliers communs pour charonnage, emballage, de 225 à 250 fr.

Nos Mercuriales

Nantes, le 16 novembre 1928.

Grains et Farines

	1928	150 à 200
Blé, tendance faible	123	150 à 200
Avoine	122	122 à 127
Seigle	130	130 à 140
Orge mouture	128	128 à 132
Sarrasin	137	137 à 140
Son	100	100 à 105
Farine fleur	200	200 à 205

Fourrages

Paille de blé bottée, 370 à 390 fr.; paille d'avoine bottée, 360 à 370 fr. les 1.000 kilos; foin de pré, les 500 kilos, 300 à 330 fr.

Légumes et Primeurs

Artichauts, la douz.	8 » à 24 »
Betteraves, les 100 kilos	75 » à 220 »
Carottes, les 100 kilos	75 » à 220 »
Carottes, la botte	1 25 à 2 »
Céleri rave, la botte	5 » à 6 »
Céleri blanc, la botte	5 » à 8 »
Choux pommes, 100 kil.	60 » à 220 »
Choux-fleurs, la pièce	1 50 à 2 50
Choux Bruxelles, le kilo	3 50 à 220 »
Cresson, la douzaine	5 » à 2 »
Chicorées, la douzaine	3 » à 5 »
Endives, le kilo	6 » à 220 »
Escaroles, la douzaine	3 » à 5 »
Epinards, les 100 kil.	200 » à 220 »
Laitues, le cent	20 » à 25 »
Mâche, le kilo	1 50 à 2 »
Noix, le kilo	7 50 à 8 »
Noix, le kilo	7 50 à 8 »
Oseille, les 100 kil.	30 » à 220 »
Oignons, les 100 kilos	150 » à 220 »
Pommes d'hiver, 100 kil.	150 » à 325 »
Pissenlits, le kilo	2 50 à 220 »
Poireaux, botte de 30	8 » à 14 »
Pommes de terre:	
ronde jaune, 100 kilos	62 » à 63 »
saucisse, 100 kilos	72 » à 74 »
Radis, la douzaine	3 » à 4 »
Salsifis, la botte	2 50 à 220 »
Scorsonnères, la botte	2 50 à 220 »

Cours des Vins

MUSCADET 1928	
1 ^{er} choix	1.100 » à 1.200 »
2 ^e choix	1.000 » à 1.100 »
GROS PLANT	
1 ^{er} choix	550 » à 650 »
2 ^e choix	450 » à 550 »
Noah 380	425 »

Marché Talencac

	Amenés	Vendus	P.L. Bas	P. Haut
Bœufs
Vaches
Veaux	408	...	6.60	7.60
Moutons	354	...	6.50	8 »
Agneaux

CHAUX POUR L'AGRICULTURE

CHAUX DE MONTJEAN

Grosses chaux en belles pierres

Blanches 85 »

Les 1.000 kilos en vrac sur wagon

Champlocé et par 3.000 kilos minimum.

Bâchage facultatif... 3 fr. par 1.000 k.

Chaux blutée pour amendements 105 »

Fleur de chaux blutée pour yigne 120 »

Les 1.000 kilos livrés en sacs de 35 k. facturés et repris au même prix si rendus dans le délai de 3 mois.

Bâchage obligatoire... 3 fr. par 1.000 k.

Bois américains pour greffage

Nous venons de conclure une entente avec le Comité Agricole de Vertou, qui veut bien se mettre à la disposition de nos syndiqués pour leur fournir des bois américains aux prix suivants:

	Les mille mètres
Riparia Gloire	450 fr.
Riparia-Rupestris	3.300,
3.809, 1014	460 fr.
Rupestris du Lot	610 fr.

Rendus franco gare Le Pallet, La Haie-Fouassière ou Vertou.

Ceux de nos adhérents qui désireraient de ces bois voudront bien nous écrire et nous leur donnerons tous les renseignements dont ils auraient besoin.

SACS A GRAINS

Sacs neufs, couture rabattue, marqués au nom de l'acheteur:

MODELES D'UN HECTOLITRE 60 x 122

N° 1 Qualité extra..... 8 75

N° 2 Bonne qualité..... 8 40

N° 3 Qualité ordinaire..... 7 10

MODELES D'UN HECTO 70 x 135

Qualité extra (pour 100 k. de blé) 10 »

SACS A FARINE 66 x 135

Qualité extra (pour 100 k. farine) 11 »

Ces prix s'entendent départ la fabrique. A partir de 50 sacs, nous accordons le franco toutes gares Loire-Inférieure.

Bâches

Une bonne bâche est la meilleure assurance contre la pluie!

Double couture, coins renforcés, ceillots cuivre tous les mètres, 1^{er} de corde à chaque coin, ou cordes à coulisse sur les larges, au choix du preneur. Marques comprises, marchandise départ gare Paris.

Pour le mètre carré confectionné:

Miscé: N° 1 vert sulfaté	15 30
N° 2 vert enduit ou cachou	16 10
Lin: Lin et Jute vert gras	14 55
Pur Lin, vert enduit	16 65
Chanvre: N° 1 vert gras ou cachou	17 25
N° 2 vert gras	18 55
N° 3 gras, cachou ou enduit	19 70
N° 4 vert gras	21 40
Colon: N° 1 vert enduit	17 25
N° 2 gras, enduit ou cachou	19 65
N° 3 vert gras	21 75

Passer les commandes au Syndicat Central. Ne pas oublier de nous indiquer l'inscription à mettre sur bâche.

PETITES ANNONCES

Pour tous renseignements s'adresser à la
PUBLICITE DE L'OUEST, 11, Rue de la Fosse, NANTES
Téléphone : 148.81

PÉPINIÈRES AMÉRICAINES
DE L'OUEST
Etablissements Viticoles
Eugène GIRAULT
Pépinieriste Viticoleur
JAUNAY-CLAN (Vienne) Tél. 3 et 75

Expos. Nationales Tours, Paris
1er Prix - Médailles d'Or
H. Concours - Membre du Jury

60 Hectares
Vignobles et Pépinières
Plants greffés des meilleures
variétés - Reproducteurs directs
recommandés

Vastes Champs de Pêches mûres
Champs d'Expériences
Authentique Sélection garantie

C'est aux Pépinières GIRAULT
que nous devons
nos meilleures Sélection! Agents sérieux acceptés

ACHETE TOUTES SAUVAGINES
Fouines, putois, martres, renards, belettes,
taupes, loutres, écureuils en t. quantité.
TEAROCHEAU, fourrures, Sainte-Pazanne
(Loire-Inférieure).

Les ingénieurs de la
Pax-Labor
ont conçu une
Ecrèmeuse et n'en
ont copié aucune.

C'est pour
cette raison que la
PAX-LABOR
n'a pas les défauts
des autres.

PAX-LABOR, par ses merveilleuses qualités,
surpasse toutes les marques étrangères.

Société des Ecrèmeuses Françaises
"PAX-LABOR", à Cambrai (Nord)

ACHETEZ vos BOUCHONS et ARTICLES de CAVES
— TONNELLERIE et VITICULTURE —
chez **Emile Boullery**
7, Quai Brancas (près la Poste) NANTES
Téléphone 133.91 — R. G. Nantes 12.279

Pièces d'Or et d'Argent
LA BANQUE INDUSTRIELLE, 5, place
du Commerce, NANTES, achète toutes pièces
d'argent et d'or, même françaises, et
ceux suisses, avec forte prime.

MACHINES A COUDRE
"Excelsior" et "Gritzner"
L. LEVEQUE
13, place Viarme — NANTES
Grand choix machines occasion
RÉPARATIONS MACHINES TOUTES MARQUES
Achat — Echange
On demande un représentant par canton.

A TOUTS VOS ANIMAUX
tous les animaux — Dépense minime —
Résultats certains. — Vendus en sachets
de 2 et 4 kilos.

Agent général : 57, rue Pignalle, PARIS,
Trudaine 78.91

DEPOSITAIRES EN LOIRE-INFÉRIEURE
MM. GUERIN, marchand-expert à Vallet,
GARRIEU, à Saint-Philbert-de-Grand-
Lieu.
AURAIN, épicer à Saint-Lumine-de-
Contais.
AVRIL, grains, à Vue.
GERGEAU, Café des Touristes, à Le
Temple-de-Bretagne.
LEAUDUZ Jean, à Moisdon-la-Rivière.
BUSSON, Syndicat agricole de Besné-
Pontchâteau.
MASSON, Cheix-en-Retz.
GRASSET, à Bourgneuf-en-Retz.
URVOY, Syndicat agricole de Derval.
MOREAU, à Rouans, par Vue.
JOLY Baptiste, à Le Condray-Plessé.
SUTEAU, Syndicat agricole de Riaillé.

50 Années de succès dans la Vendée

HERNIE
CHUTES DE LA MATRICE
Déplacements des organes
par la Méthode LEROY

Combien nombreux, hélas ! sont ceux qui,
aujourd'hui, portent encore de vulgaires
bandages PLUS DANGEREUX pour eux que
leur propre infirmité.

Et cependant, un TRAITEMENT RATIONNEL
appliqué par les soins d'un spécialiste à
tout moment de cette infirmité GRAVE et
TROP SOUVENT MORTELLE.

Voici quelques attestations émanant de
personnes bien connues dans notre région et
qui voudraient convaincre les hésitants :

M. RETIF François, à la Ridelet, commune
d'Erbray.
M. PENTCOUTEAU, à la Viellerie de
Saint-Joseph.
M. PIPAUD Henri, au Pont-Béranger de
Saint-Hilaire-de-Chaléons.
Mme BOSSIS, au Pommier, par Legé.
M. TIMONNIER, à Nort-sur-Erdre (Loire-
Inférieure).
M. PINEREAU E., à Saint-Jean-du-
Pellerin.
M. CROSSOUARD, Châteaubriant (Loire-
Inférieure).
M. CLAMARD L., au Pallet (L.-I.).
Mme GASTINEAU, La Chapelle-Glain
(Loire-Inférieure).
M. PELLERIN J.-B., Sainte-Pazanne
(Loire-Inférieure).
Mme CHOUIN, à Fresnay (Loire-Inf.).

Tous guéris en quelques mois, sans gêne,
sans opération, sans arrêt de travail.

Devant de tels résultats, toute personne
soucieuse de sa santé et de ses intérêts
comprendra qu'elle doit s'adresser à un
SPECIALISTE DE SA RÉGION.

SEUL, M. LEROY, ayant son Cabinet à
Nantes, peut, par sa présence constante,
suivre constamment sa clientèle de près.

Faites donc appel aux conseils éclairés de
notre renommé praticien NANTAIS qui vous
recevra gratuitement tous les mois à :

NANTES, tous les samedis, de 9 à 11 heures et
de 2 à 4 heures ; dimanche matin, de 9 à
11 heures, en son cabinet, 8, rue Jean-Jac-
ques-Roussseau.

Pontchâteau, lundi 19, Hôtel Boutemy,
Legé, mardi 20, Hôtel du Cheval-Blanc,
Machecoul, mercredi 21, Hôtel de la Bicyclette,
St-Mars-la-Jaille, jeudi 22, Hôtel du Dauphin,
Clisson, vendredi 23, Hôtel de la Gare,
Paimboeuf, samedi 24, Hôtel Saint-Julien,
Ancenis, jeudi 29, Hôtel des Voyageurs,
Saint-Nazaire, vendredi 30, Hôtel de Bretagne,
Nozay, lundi 3 décembre, hôtel du Pélican,
Blain, mardi 4, hôtel du Vieux-Chêne,
Châteaubriant, mercredi 5, hôtel de la Gare.

LEROY, spécialiste herniaire
8, rue Jean-Jacques-Roussseau — NANTES
Madame LEROY reçoit les Dames

La BANQUE
DE LA
LOIRE-INFÉRIEURE
Albert DELIMÈLE et C^o
22, Rue du Calvaire, 22
NANTES

achète aux meilleurs prix toutes les
Pièces d'Argent & d'Or

Chaussures PAUL
— 8 —
Rue d'Orléans

Des prix
De la qualité

Le plus joli choix en Chaussures classiques et fantaisies

Avant l'Électricité
sans attendre le secteur
c'est-à-dire avoir en tout temps
toute la lumière nécessaire
à l'éclairage de l'habitation, des écuries,
des granges... sans danger d'incendie,
toute la force voulue
pour actionner, au moyen de moteurs appropriés les
machines de la ferme (hache-paille, coupe-racines, etc.)
vous le pouvez
grâce à une installation autonome de production de
courant, qui comporte une batterie d'accumulateurs.

TUDOR
Questions votre électricité ; à défaut adressez-vous à la
SUCCURSALE DE NANTES
1, place de la Monnaie
Téléphone 139.37

SOURDS
Combien nombreux, hélas ! sont ceux qui,
souffrant de BRUITS, BOURDONNEMENTS,
DURETÉ D'OUÏE, SURDITÉ, croient leur
mal incurable.

Plus nombreux sont encore ceux qui ont
fait de nombreux essais restés sans résultats.

A tous ceux-là, nous sommes heureux
d'apprendre que M. Leroy notre
renommé praticien NANTAIS, bien connu
pour ses nombreuses guérisons en hernies,
vient de se signaler par une importante
découverte, la Prothèse auriculaire.

M. LEROY, par sa méthode
nouvelle et exclusive apporte un soulage-
ment immédiat et cela sans opérations
ni appareils inutiles.

Devant de tels résultats, nous prions nos
lecteurs atteints de BRUITS, BOURDONNEMENTS,
DURETÉ D'OUÏE, SURDITÉ, de
faire appel aux conseils éclairés de l'éminent
spécialiste qu'est M. Leroy.

De plus, M. Leroy AYANT SON
CABINET A NANTES, PEUT PAR SA
PRÉSENCE CONSTANTE, SUIVRE CONSTA-
NTEMENT SA CLIENTÈLE DE PRÈS.
Accordez-lui votre confiance.
Il vous recevra gratuitement à :

OSSATINE
LA GOUTTE — PORC
Cette maladie appelée le Mal de pattes ravage notre cheptel
Le porc perd l'appétit, fléchit sur les membres et s'amaigrit. L'abattre à ce
moment est une perte considérable

VOUS POUVEZ SAUVER VOS PORCS
et les prévenir de cette terrible maladie en ajoutant
à leur nourriture habituelle une petite quantité

D'OSSATINE
— Le remède par excellence —

TRÈS IMPORTANT : L'OSSATINE n'imite aucun produit. — Sa
supériorité les dépasse tous

EN VENTE chez tous les Pharmaciens, Droguistes, Grainetiers
Véhicules en Gros : J. SCHEPKENS, 90, rue du Docteur-Gauchard, ANVERS — T. C. 11.227

Société Générale
Capital : 500 Millions
AGENCE DE NANTES
18, Rue Lafayette
Téléphone : 139.01
CLISSON - PORNIC
Toutes Opérations
de
Banque, Change et Bourse

SULFATE D'AMMONIAQUE
20 % d'azote ammoniacal
CIANAMIDE
Granulée ou en Poudre, huilée
15 %, 18 % ou 20 % d'azote ammoniacal

NITRATE DE CHAUX
13 % d'azote nitrique ou 15,5 % d'azote
14,75 % nitrique,
1,75 % ammoniacal

EMPLOYEZ CES EXCELLENTS
ENGRAIS AZOTÉS
SUR TOUTES VOS CULTURES

EN VENTE
CHEZ LES NÉGOCIANTS

LE BUREAU DE RENSEIGNEMENTS AGRICOLES
du
COMPTOIR FRANÇAIS de l'AZOTE
4, Quai Jean-Bart - Nantes

envoie gratuitement et franco brochures
chères et renseignements sur l'emploi
des engrais chimiques. Il organise
gracieusement des expériences. Consul-
tez-le.

POIL ANGORA
Éleveurs ne vendez pas sans consulter
J. & P. HUTCHISON Société Anonyme
Capital 1 million
79, Quai de la Fosse, 79 — NANTES

BAPTEMES
FABRIQUE DE DRAGEES
ROUX-RETIENE
2, Rue du Lycée - NANTES - Tél. 143.93

GUEUDET
NANTES - 10, Rue Crébillon - NANTES
SES COMPLETS ET PARDESSUS
79 - 95 - 125 - 175 fr.
Pour Enfants, 59 - 75 - 89 fr.
VETEMENTS IMPERMEABLES - CUIRS - CIRE - GABARDINES

TOUT LE VETEMENT, HOMMES, DAMES, ENFANTS
GUEUDET HABILLE BIEN

SAUVEZ VOS MOUTONS
La douve ravage les troupeaux, le
FILIDOUVE en 48 HEURES

Livré en capsules, le FILIDOUVE
s'absorbe très facilement et sa composition
d'acide fillicique pur, six fois plus actif
que l'extrait étheré de fougère mâle, en
fait la médication la plus économique.

Demandez aujourd'hui-même notre brochure de-
taillee en utilisant le bon ci-dessous. Elle vous sera
adressée gratuitement.

**SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES
PRODUITS VÉTÉRINAIRES**
3, Rue Barbagnat
PARIS (19^e)

Monsieur le Directeur de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DES PRODUITS VÉTÉRINAIRES
3, Rue Barbagnat, PARIS-19^e

Veuillez m'adresser votre brochure gratuite :
POUR LES OUVES et les BOVIDES CONTRE LA DOUVE
Nom et prénoms _____
Adresse _____ Département _____

On demande à louer FERME de 15 à 25 hect.
pour novembre 1929, Carquefou ou environ.
S'adresser Publicité de l'Ouest, Nantes, n° 66.

CULTIVATEURS
Défendez vos Semences
contre les Corbeaux, etc.,
par la GRAPPE A DETONA-
TIONS RUGGIERI, Durée 5 à
10 heures.
Vendue chez les armuriers
Etablissements RUGGIERI, 4, quai
Cassard, Nantes, Téléph. 113.98.

VOITURES D'ENFANTS
(Spécialité)
A. MAINGUY
23, Chaussée de la Madeleine - NANTES
Téléphone 24.89
TOUTES RÉPARATIONS
Vente directe à la Clientèle et au prix de fabrication

RÉCLAME
Appareil PLIANT pour pellicule 6x9, au prix exceptionnel de 125 fr.
G. FOURCADE
NANTES - 16, Rue d'Orléans - NANTES
présente aux PRIX LES PLUS AVANTAGEUX LE PLUS BEAU CHOIX
d'Appareils Photographiques
VOYEZ nos PRIX pour les Appareils avec Objectifs Carl ZEISS Iéna d'origine

COUPE-RACINES
IDÉAL
MONTÉ SUR BILLES

Entièrement métallique, trémie tôle acier. Construction soignée
assurant un débit maximum avec le minimum d'effort. Unanime-
ment apprécié comme le meilleur de tous les systèmes connus.

H. LADROYE - Fonderie - SERMAIZE-LES-BAINS (Marne)

Pour vos PLANTATIONS
Adressez-vous aux
PÉPINIÈRES CLETRAS
Successeur de LEPIEVRE Frères (Fondées en 1815)
79, Rue des Hauts-Pavés - NANTES - Tél. 116.13

50 HECTARES EN CULTURES
Tous végétaux de plein air. - Arbres fruitiers,
fougères et d'ornement. - Conifères. -
Arbustes. - Plants pour reboisement. - Rosiers
(collection superbe).

Choix considérable de Peupliers et Pommiers
Prix courant sur demande

SPECIALITÉ DE
POTS A FLEURS -
CLOCHES A JARDIN
TERRINES à semis
BUREAU, 10, Quai Duquesne, Nantes
Téléphone 111.49

Élevage Rationnel et Économique
Allaitement des Veaux et Porcelets
Engraissement des Animaux
par le
PLASMOGÈNE
Le plus Puissant Stimulant de l'Appétit

Etablissements du PLASMOGÈNE
BLAIN (Loire-Inf^o)
Et chez tous les Grainetiers, Epiciers, etc.

L. PIOGÉ
F. CHARPENTIER, Suoqr
7, Rue
Sainte-
Catherine
NANTES

N'achetez pas un Terrain au bord de la Mer
avant d'avoir visité le nouveau Quartier de LA RUDELIÈRE (Lotissement approuvé par arrêté préfectoral
du 10 Décembre 1929).

LES SABLES-D'OLONNE

EAU - GAZ - ELECTRICITE - TOUT A L'ÉGOUT
Son PARC PUBLIC de 40 hectares entièrement boisé et son TERRAIN DE SPORTS
unique, ses TENNIS-CLUB et son HIPPODROME, sa MERVEILLEUSE PLAGE et son
REMBLAI incomparable. - 4 express par jour. - Climat délicieux. - Saison de Mai à Novembre
S'adresser à MM. IMBERT et ALONZO, 12, Avenue Godef, aux SABLES-D'OLONNE